

**VILLE D'ANTONY**  
**Conseil Municipal**

**Séance du 13 décembre 2012**

La séance est ouverte à 19h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

**- Il est fait appel des membres présents par Mme Battu.**

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

M. DOVA à Mme MARLET

M. LEGRAND à M. SENANT

M. ADDA-HALIMI à Mme DEVEDJIAN

M. SIMON à M. MOHAMMEDI

Mme VLASTOS à Mme BUGAT

Mme COLMEZ à M. RIVET

**Conseiller absent :**

Mme PEGANG

**M. le Maire :** Chers collègues, je vais vous lire un message de Jean-Paul Dova, absent ce soir :

«Chers collègues, ce soir, pour la dernière séance de l'année du conseil municipal, une place restera vide : la mienne. Les conséquences de la lourde intervention chirurgicale que je viens de subir en sont la cause.

Je tiens, cependant, à vous adresser mes vœux les plus cordiaux pour fêter Noël et le début de l'an neuf.

Dans le contexte difficile que connaît notre pays, (et pas seulement lui), il est plus que jamais nécessaire qu'au-delà de nos personnalités et

de nos choix politiques, nous agissons ensemble afin de mieux répondre aux attentes des Antoniens qui nous ont fait confiance.

C'est ensemble que nous devons, au quotidien, bâtir ici notre part de la cité.

J'espère vous rejoindre dès les premières semaines de l'année. Dans cette attente, je renouvelle pour vous tous et vos familles mes vœux les plus amicaux d'espérance et de confiance en l'avenir. »

**- Adoption des comptes rendus des deux dernières séances du 27 septembre et 19 octobre 2012.**

**Mme CHARRIER** : J'ai une toute petite rectification à la page 33 deuxième paragraphe, sur le PV du 27 septembre : à la fin, il s'agirait simplement de supprimer le « disiez-vous ».

**(Aucune autre observation n'est formulée pour les deux procès-verbaux qui sont soumis à un vote à main levée et adoptés à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- Liste des décisions prises pendant l'intersession.**

**Mme CHARRIER** : J'ai des questions sur la 16 et sur la 18, page 2, qui portent sur le même domaine, c'est-à-dire sur l'achat de prestations artistiques pour le centre culturel du Château Sarran, pour des montants à peu près équivalents, aux alentours de 18 000 € : s'agit-il de cours ou de spectacles, et s'il s'agit de cours, quels sont les domaines artistiques concernés ?

**M. le Maire** : Ce ne sont que des cours.

**Mme ROLLAND** : L'ensemble des prestations, des cours proposés au Château Sarran concernent les arts plastiques et la musique. Il s'agit plus exactement de poterie, de dessin, de théâtre et de musique. Les intervenants sont payés de cette façon.

**Mme CHARRIER** : Ensuite, pour la décision 59, page 6, adoption d'une convention de partenariat avec le centre d'information et de documentation sur le bruit, CIDB, campagne d'une sensibilisation aux effets du bruit sur la santé en direction des enfants scolarisés en classe de CE 1 au CM2 pour un montant de 2050 € ; cette campagne a-t-elle été faite dans tous les établissements élémentaires d'Antony et quels en sont les résultats ?

Par ailleurs, est-ce qu'on va réitérer de telles campagnes pour en stabiliser les résultats et amener les enfants à prendre conscience des conséquences du bruit sur la santé ?

**M. VOULDOUKIS** : Oui, ceci est effectué en collaboration avec le centre de documentation et d'information sur le bruit, il y a pour l'instant une école qui a été concernée sur le plan diagnostic dans un premier temps, cela s'est très bien déroulé, et l'objectif est de propager cette campagne sur le bruit dans certains centres de loisirs qui sont intéressés.

Bien entendu, l'impact sur la santé sera intéressant à étudier ensuite, nous n'en sommes pas encore là, il s'agit d'une répartition du bruit et d'une évaluation au niveau du bruit qui tourne autour de 60 à 90 décibels, tout cela a été très bien fait, nous avons des signaux lumineux qui indiquent le bruit. L'objectif final est d'évaluer l'impact sur la santé, mais pour l'instant nous ne sommes qu'à une seule école qui est l'école Dunoyer de Segonzac. Et deux centres de loisirs.

**Mme CHARRIER** : J'avais une autre question pour la décision 82 page 8, à propos du spectacle de Noël, c'est un spectacle de Noël original et de divertissement en plusieurs actes, pour un montant non négligeable de 34 300 € TTC ; de quel type de spectacle s'agit-il ? Et que signifie un spectacle en plusieurs actes ? Est-ce que ça se fait dans les écoles ou bien est-ce que ce sont les élèves qui se sont déplacés ?

**Mme MARLET** : C'est la société Grand Final qui nous fait une prestation en organisant non seulement le spectacle de Noël mais aussi toutes les animations dans la ville le samedi et le dimanche matin. Je vous donne le détail : le samedi matin et le samedi après-midi, ils sont dans le centre ville et dans le quartier de St Saturnin, avec des groupes d'animation, et ils alternent d'ailleurs avec le point 81, c'est-à-dire le cirque Caramel. Quand le cirque Caramel est dans un quartier, la Compagnie Grand Final n'y est pas.

Et le dimanche matin, ils sont à nouveau autour du marché avec un groupe qui s'appelle la Compagnie Payet qui sera aussi le samedi dans la ville, bien évidemment, cela se fera toute la journée. A 17h30, ils ont des rendez-vous soit place de l'Eglise soit rue Jean Moulin pour organiser deux défilés avec les enfants, défilés accompagnés eux aussi d'animations qui se réuniront au Parc Bourdeau pour un spectacle pyrotechnique qui s'appelle le Grand Mix de Noël ; je vous conseille de venir voir, ça devrait être très féérique. Cette compagnie a déjà travaillé avec nous plusieurs années de suite, les parents qui sont allés au spectacle pyrotechnique au Parc Bourdeau le samedi soir ont été toujours très satisfaits. Nous distribuons aux enfants mille petits lampions pour les défilés et pour l'arrivée au Parc Bourdeau. Voilà pour l'animation en général.

Pour compléter, sous la structure montée pour le marché de Noël et que nous avons laissée en place, auront lieu les ateliers de Noël traditionnels qui fonctionneront le samedi après-midi et sur réservation, si mes renseignements sont bons, ils sont complets, tellement chaque année ils sont à nouveau sollicités. Un des deux défilés participera d'ailleurs aux ateliers de Noël. Je n'ai pas dit qu'il y aurait une apparition du Père Noël, et une seule, parce que plusieurs Pères Noël dans certaines villes, cela me faisait sourire et m'énervait un peu, là il n'y aura

qu'une seule apparition du Père Noël le samedi, à la fin du spectacle pyrotechnique, il sera à une fenêtre du Pavillon Bourdeau pour que tous les enfants puissent le voir. Les autres années on le mettait à niveau et donc beaucoup d'enfants ne pouvaient pas l'apercevoir ; là les enfants pourront tous voir le Père Noël.

**Mme BUZELIN** : Sur la n° 25, l'adoption d'un avenant au marché passé avec la société Hervé Thermiques concernant l'exploitation des installations thermiques de la ville d'Antony avec entretien courant, c'est un montant supplémentaire de 40 601 €, je voudrais savoir ce que ça concerne et pourquoi la somme n'a pas été prévue initialement dans le contrat ?

**M. le Maire** : Parce que le contrat ne concernait pas tous les équipements de la ville : y échappaient, notamment, Kerjouanno, Samoëns, le complexe Tabarly et le Onze, ainsi que Renaître, la crèche Pomme de Pin, le gymnase Pierre de Coubertin qui était géré par le service des Sports, le Cosom, et le gymnase Velpeau.

Tous ces équipements ont été repris par ce contrat et cela provoque un surcoût de 40 000 € sur ce contrat, mais, en contrepartie, la ville économisera 15 000 € sur d'autres postes, donc l'incidence financière n'est que de 25 000 €, qui correspond au coût des nouveaux équipements.

J'oubliais les équipements achetés dans la zone d'Antonypole qui, eux, sont loués et donnent lieu à récupération de ces dépenses sur les locataires.

**Mme BUZELIN** : Pour la 74, décision de paiement d'un avocat pour une procédure d'expulsion, de quoi s'agit-il ?

**M. le Maire** : C'est pour l'expulsion d'un locataire qui ne paye plus son loyer depuis plusieurs années et qui doit à la ville 170 000 €.

**Mme BUZELIN** : Et c'est la première fois qu'il y a une procédure avec avocat ?

**M. le Maire** : Non, il y en a eu d'autres mais moins importantes.

**Mme BUZELIN** : A quel stade de la procédure en êtes-vous ?

**M. le Maire** : A la fin, j'espère bien. Il y a eu une expertise et j'espère qu'on obtiendra soit le paiement soit l'expulsion.

**Mme BUZELIN** : Est-ce que le locataire est solvable ?

**M. le Maire** : Je ne sais pas, on va voir. Je ne sais pas s'il paye ses impôts et ses charges sociales mais en tous cas il ne paye pas ses loyers.

**M. RUFAT** : Concernant la n° 19, c'est aussi une affaire d'avocat ?

**M. le Maire** : Il s'agit du recours de l'ASPEA contre le projet Franco-Suisse au 32, 36, 42, et 48 rue Gabriel Péri.

**M. RUFAT** : La ville a été condamnée ?

**M. le Maire** : Non, mais il y a néanmoins des frais d'avocat.

#### **- Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner**

**Mme BUZELIN** : Page 13, il y a un bien vendu qui est un apport de société de 30,21% de la Maison de Santé chirurgicale au 27-29 avenue de la Providence, en termes immobiliers cela représente 14 000 mètres carrés avec une superficie de terrain de 2 800 mètres carrés, et le montant total de l'apport est évalué à 459 858 €, je trouve la somme assez faible. 2 806 € le mètre carré en plein centre ville, cela me semble hyper intéressant financièrement, la ville aurait peut-être pu préempter. Une surface pareille à ce prix là, ce n'est pas mal !

**Mme DEVEDJIAN** : C'est la maison médicale qui est rattachée à l'HPA et aux consultations pour ne pas encombrer les plateaux de l'HPA dédiés plutôt aux interventions, et c'est un transfert d'une filiale de SICOBAIL à SICоба.

**Mme BUZELIN** : Mais normalement l'apport doit se faire à la valeur vénale...

**Mme DEVEDJIAN** : Quel intérêt pour la ville d'empêcher ces consultations pour un montant très faible ?

**Mme BUZELIN** : Le montant est étonnant. Est-ce qu'au niveau des droits de mutation il y aura quelque chose ou pas ?

**Mme DEVEDJIAN** : Je vais me renseigner, je ne sais pas.

**M. le Maire** : En tous cas l'hôpital n'est pas vendu.

**Mme CHARRIER** : J'aurais voulu avoir des renseignements sur un pavillon à démolir page 6 pour 2,1 M€. Je pense qu'il s'agit d'un terrain pour bâtir des immeubles ?

**Mme DEVEDJIAN** : Nous avons accordé un permis de construire pour un ensemble de logements et de commerces sur la RD 920, cela remplace un établissement qui était en assez mauvais état.

**Mme CHARRIER** : Page 7, il y a deux pavillons qui sont les mêmes, à la même adresse, la même surface utile habitable, la même superficie de terrain, et ils sont vendus à deux prix différents, qu'est-ce que cela veut dire ?

**Mme DEVEDJIAN** : Je ne sais pas, ce sont deux maisons mitoyennes rue du Chemin de Fer, il y en a peut-être une qui a plus de jardin que l'autre, mais j'avoue que je ne sais pas.

**Mme CHARRIER** : En plus ces deux maisons ont le même numéro. Cela peut arriver ?

**Mme DEVEDJIAN** : Oui, c'est une parcelle entière et si les gens ne demandent pas la division, ils ont chacun une boîte aux lettres à la même adresse ; cela arrive.

**M. le Maire** : Malgré le TGV, c'est assez cher comme vous voyez.

**- Information du Conseil Municipal sur la gestion de la dette.**

(Rapporteur : M. Medan).

**M. MEDAN** : Je vais essayer brièvement, puisque nous en avons déjà parlé à la commission des finances hier, de faire une synthèse sur la gestion de la dette, et ceci en deux parties : d'abord je présenterai quelques chiffres qui me paraissent importants, et dans une seconde partie j'essaierai de donner quelques éléments sur ce qui nous semble être le plus important des éléments à retenir.

D'abord les chiffres : au 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'endettement de la ville était de 108 M€, fin 2012 il sera de 111 M€ ; donc nous constatons une légère augmentation qui peut aussi s'expliquer par une volonté d'utiliser certains produits sur la ligne de trésorerie, enfin plus exactement à la place d'une ligne de trésorerie. La répartition de cet endettement est relativement complexe : il y a beaucoup de produits, mais si l'on fait une distinction simple entre les produits à taux variable et les produits à taux fixe ou quasi fixe, on trouve 70% de taux variable et 30% de taux fixe ou quasi fixe.

Troisième élément chiffré : la durée moyenne résiduelle de notre dette est de 13 ans et 7 mois, donc c'est une durée qui est relativement faible en comparaison à beaucoup d'endettements de villes comparables qui sont souvent en moyenne plus longs. On en a souvent parlé au budget ou au compte administratif, on évoque aussi un ratio important, c'est-à-dire le temps mis à rembourser la dette avec notre épargne, c'est le ratio qui est pour nous relativement fort aussi puisque même s'il a une petite tendance à augmenter cette année, il sera à peu près à 6,5, ce qui est un très bon ratio.

Je terminerai par un élément qui nous semble être parmi les plus importants sur le plan financier pour la ville : c'est le fameux taux moyen de cette dette qui est à 3,03%.

Voilà brossée rapidement la description de notre dette. Cette description me conduit à faire quelques remarques : tout d'abord, ce taux moyen est très bon par les temps actuels, je vous rappelle qu'on a eu depuis 2008 de très grosses difficultés, quand je dis « on », je m'exprime mal, je veux dire que le monde a connu des crises importantes, et la zone européenne, la zone Euro a elle aussi rencontré pas mal de difficultés avec l'euro. Donc on a traversé ces crises économiques tout en conservant une situation financière saine et tout en maintenant un taux moyen de nos emprunts parmi les meilleurs des villes françaises : 3,03.

Il est donné dans le document que vous avez et que nous avons examiné hier en commission des finances la répartition par niveaux de taux de cette dette, et on constate qu'à peu près 30% des emprunts ont un taux d'intérêt inférieur ou égal à 1%. Ce qui encore une fois permet de relativiser les deux produits qui aujourd'hui sont un peu en dehors des clous et dont on a parlé aussi hier, qui ne remettent absolument pas en cause la gestion, qui ne doivent pas conduire à un catastrophisme excessif de la part de l'opposition dans la mesure où l'on voit que malgré ces chocs sur ces deux produits, la maîtrise de l'endettement et des frais financiers afférents est toujours tout à fait correcte.

Pour quelle raison est-ce qu'on ne doit pas faire de catastrophisme et être au contraire, avec la direction financière, très heureux de la situation à laquelle nous sommes arrivés, même si on ne maîtrise pas tous les indices ? C'est tout simplement parce que depuis des années, la gestion de la dette est basée sur un principe que tous les financiers connaissent : le principe de diversification, et la dette d'Antony n'est pas composée de 2, 3 ou 4 gros emprunts qui nous tireraient vers le bas s'il y avait des soucis sur ces emprunts, elle est composée d'un grand nombre d'emprunts, de produits qui ont des caractéristiques souvent assez différentes, qui s'appuient sur des indices différents, qui ne réagissent

pas tous de la même façon à la conjoncture économique, et qui de cette manière peuvent se compenser pour permettre à ce fameux taux moyen de ne pas s'envoler contrairement à d'autres villes où l'on a constaté une élévation très inquiétante de ce taux. C'est vraiment un point très important, c'est pour cette raison que j'insiste sur cette diversification.

Nous avons souvent évoqué, lorsqu'on faisait des bilans sur la gestion de la dette, le fait qu'il était possible ou qu'il serait possible un jour d'avoir un accident sur un indice ou sur un produit. On a toujours pensé que c'était probable ; c'est arrivé ces derniers mois sur l'indice euro franc-suisse, alors évidemment on aurait aimé s'en passer mais ce n'est pas plus grave que cela, et si on fait une projection en 2013 en considérant que les deux emprunts un peu hors des clous restent mal orientés (allons-y, soyons pessimistes), on constate alors que comme tous les autres resteront très intéressants, avec des taux très faibles, malgré ces deux emprunts qui, encore une fois, peuvent être corrigés au fil des mois, c'est ce qui se passe pour l'un d'ailleurs, on atteindrait au grand maximum 3,5% d'intérêt sur notre dette. Ce qui se traduirait en frais financiers comme quelque chose de non problématique, encore moins comme vous le suggérez parfois abusivement de dramatique.

C'est un point qu'il est important de noter pour rassurer nos concitoyens, je ne vois pas pourquoi on les inquièterait en dessinant avec excès un schéma qui n'est pas le bon.

Pour conforter ce que je viens de dire, en 2012 ont été signés 3 nouveaux emprunts avec la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), ces nouveaux emprunts ont des taux fixes ou quasi fixes puisque deux sont adossés au livret A qui bouge assez peu, et l'autre est à taux fixe. Ces trois emprunts vont nous permettre d'avoir sans doute suffisamment de disponibilités pour financer le programme d'investissement prévu, et en considérant ces emprunts nouveaux auxquels on retire le

désendettement, c'est-à-dire le remboursement de notre endettement, cela nous conduira finalement à avoir en 2013 une assez faible augmentation de la dette.

Vous le voyez, pour 2013, dans les nouveaux produits que l'on a souscrits grâce au dynamisme de la Direction financière et à sa veille sur ce qui peut être proposé par les institutions publiques, on a une année 2013 qui est particulièrement bien encadrée sur le plan des nouveaux emprunts.

Voilà, je pense avoir fait le tour du sujet, évidemment je suis persuadé qu'il y aura quelques questions.

**M. FIE :** Comme chaque année, nous avons lu attentivement le rapport sur la situation financière de la commune. Bien qu'apportant des informations intéressantes aux élus du conseil municipal, celui-ci mériterait d'être complété, mais aussi mériterait qu'on évite trop souvent une déclaration d'autosatisfaction de votre gestion. Par exemple la grille officielle Gissler des classifications des emprunts pourrait être jointe ; cette classification peut-être imparfaite possède quand même l'intérêt d'une normalisation des types de risques commune à l'ensemble des collectivités. Elle nous éclaire beaucoup plus que le simple rapport entre emprunts à taux fixes et ceux à taux variables tel que vous l'indiquez depuis des années et qui vous comptabilisait les emprunts structurés dans les fixes quand ils étaient en phase bonifiée.

De même la communication à tous les conseillers des tableaux qui présentent l'historique des taux variables payés à chaque échéance permettrait d'avoir une vision plus précise de l'évolution des taux.

Avec un taux moyen en progression mais d'environ 3%, une diversification d'emprunts, et une durée annuelle résiduelle de moins de 14 ans, la commune n'apparaît pas dans l'immédiat en difficulté financière ; mais les conditions existent pour une évolution négative en

raison de la dépendance de beaucoup d'emprunts à un marché financier spéculatif non prévisible. Vous mettez en avant les financements raisonnables que vous avez souscrits ces trois dernières années et nous vous en donnons acte ; ils tranchent avec la folie de vos décisions en 2007, 2008 et 2009, années durant lesquelles vous avez donné la priorité aux emprunts structurés sans jamais effectuer -même aujourd'hui- la moindre critique rétrospective.

Notre critique porte principalement sur ce choix de type d'emprunts que nous jugeons comme étant toxiques. Vous avez en permanence indiqué dans les rapports annuels de ces dernières années que vous maîtrisiez la situation et qu'en cas de dégradation de l'emprunt structuré, vous auriez toujours le temps de renégocier ; vous reconnaissez aujourd'hui en commission verbalement que cela n'est pas possible, que les conditions seraient trop désavantageuses ; nous restons donc pieds et poings liés aux contrats signés pour 10 ou 15 ans. Certaines collectivités ont reconnu les erreurs prises sous l'influence de conseillers bancaires et les attaquent même parfois en justice ; vous persistez et signez, convaincus que la diversification de ces taux vous garantit un taux moyen avantageux. Heureusement que ces types d'emprunts ne sont plus proposés, car qu'est-ce qui nous assure que vous n'auriez pas continué à les souscrire ?

Nous ne pouvons vous suivre lorsque vous indiquez que votre gestion amoindrit l'impact des remontées des taux, ou ne serait que faiblement exposée aux risques ; c'est exactement le contraire à cause de vos emprunts à risques.

Si la proportion d'emprunts structurés a baissé et ne représente plus qu'un tiers de l'encours, cela est dû principalement à l'impossibilité d'appel à ce type d'emprunts depuis 3 ans avec la signature de la charte de bonne conduite entre les principales banques et les représentants des

collectivités locales. Ces emprunts représentent quand même 60% des intérêts payés cette année, et une partie d'entre eux sont à haut risque. La plupart ne sont rentrés que récemment en phase variable et les derniers le seront en 2013 ; cela commence à avoir un impact réel sur les intérêts à payer.

Vous rappelez à juste titre que le taux d'emprunt basé sur le cours du franc suisse par rapport à l'euro a bondi de 3 à 14% depuis plusieurs mois, ce qui n'est pas négligeable. Vous annoncez 400 000 € de surcoût, et vous considérez cela –il faut oser l'écrire– je cite : « supportable budgétairement au vu des économies réalisées sur d'autres types d'emprunts ». Mais n'aurait-il pas mieux valu ne pas avoir ce surcoût en choisissant au départ un emprunt classique fixe ou variable sans créer cette importante prise de risque ? Cette somme gâchée n'aurait-elle pas été plus utile pour les Antoniens que pour le profit des institutions financières spéculatives ?

Vous prévoyez une remontée de l'euro qui permettrait un retour à un taux de change acceptable du franc suisse, mais au regard de la situation financière internationale cela deviendrait très aléatoire. Vous vous basez sur un prochain sauvetage définitif de la Grèce alors que lesdits plans d'austérité qui ont été imposés n'ont jamais fait qu'accentuer la dangereuse spirale récessionniste du pays, et que rien n'est encore réglé. Or les mêmes recettes commencent à être appliquées à d'autres pays européens comme l'Espagne, l'Italie, et même la France, ce qui ne peut que créer les mêmes effets sociaux et économiques catastrophiques. Une attaque spéculative contre ces pays sans riposte à la hauteur aurait des effets encore plus dévastateurs que pour la Grèce.

Votre prévision de fin de crise financière est bien loin d'être justifiée. Nous n'avons qu'à comparer les prévisions de vos rapports antérieurs avec la réalité d'aujourd'hui pour comprendre que miser sur les

marchés n'est pas la bonne voie. Vous aimez vous présenter comme bon gestionnaire, la réalité prouve le contraire. Une collectivité locale n'a pas à jouer au casino avec l'argent public ; ce n'est pas et ça ne doit pas être une des activités d'un exécutif municipal, surtout de manière incontrôlée, quand le maire s'est attribué à lui tout seul et sans règle le droit à l'emprunt, sans avoir besoin de passer par l'assemblée délibérative. Nous proposons de nouveau de revenir sur cette délégation donnée à l'exécutif afin de la réglementer comme le suggère la circulaire ministérielle du 25 juin 2010, et de limiter ainsi tout dérapage sur le dos de l'assemblée municipale.

Concernant le franc suisse, il n'est pas normal que vous passiez volontairement sous silence dans votre rapport, comme les années précédentes, l'emprunt 11.51, pourtant classé hors charte Gissler, emprunt signé par l'ancien maire Patrick Devedjian, il arrivera il est vrai en fin de vie en 2014, mais il pèse encore sur les finances municipales. Son taux apparaît pompeusement à 4,39% dans les documents officiels du compte administratif et du budget primitif. Souscrit en franc suisse à un taux de référence de change de 1,52, rappelons qu'il est depuis deux ans aux alentours de 1,20, il entraîne aujourd'hui un surcoût de change non négligeable, au moins 150 000 € chaque année, car la conversion intervient à la fois sur le capital à rembourser et sur les intérêts, ce qui équivaut à payer 2 ou 3 fois plus d'intérêts que prévu.

Je ne m'étendrai pas sur l'emprunt basé sur le taux dollar-yen, nous en avons souvent parlé, il reste à un taux élevé, aux alentours de 6, et rien n'indique qu'il va baisser. C'est de plus l'emprunt le plus important, son capital restant à payer est supérieur à 8 M€. Il risque donc de peser lourdement et pendant longtemps sur les finances de la commune.

Quant à l'emprunt 11.82 basé sur l'écart CMS 10 ans des taux anglais et suisse, il entre en phase variable et risque comme vous

l'indiquez dans votre rapport d'être autour de 6% également ; donc dès le début il a un taux élevé.

Ce ne sont donc pas 2 mais 4 emprunts sur les 9 classifiés en catégorie E ou hors catégorie Gissler qui possèdent actuellement des taux très élevés. On ne peut pas comme vous le faisiez encore dans la conclusion du rapport de l'année dernière se féliciter de votre stratégie de choix d'emprunts structurés ; la plupart ont commencé à avoir des effets négatifs en rentrant dans la phase variable, leur impossibilité de renégociation et leur durée vont pénaliser nos investissements futurs. Vous reconnaissez aujourd'hui les surcoûts engendrés tout en tentant de les minimiser pour masquer vos erreurs de gestion. La crise financière existe, elle n'est pas près de s'arrêter. Les emprunts structurés aux taux incontrôlables peuvent encore réserver de douloureuses surprises qui perturberont ou empêcheront les futurs besoins d'investissements dans notre commune, simplement à cause de choix insensés à un moment de l'exécutif municipal.

Vous aviez budgété cette année l'augmentation de 500 000 € de charges financières, vous en annoncez finalement 700 000 €, soit 25% d'augmentation par rapport aux 2,8 M€ de l'année précédente.

Nos critiques répétées sont donc fondées, sachant que comme vous le soulignez, une partie des emprunts non structurés sont à taux très bas ; Ce sont bien vos choix erronés de certains types d'emprunts qui amènent aujourd'hui à cette dégradation. Je vous remercie.

**M. RUFAT** : D'abord je voulais souligner la qualité des échanges et des documents de la commission des finances qui permettent de faire une analyse fine comme le fait Dominique Fié des travaux. Et cette qualité que l'on ne trouve pas dans toutes les commissions est appréciable.

Sur la dette, je voudrais déjà parler de la dette en elle-même et je reviendrai sur le mécanisme de gestion pour compléter ce qu'a dit Dominique Fié, même si sans être exhaustif il est rentré dans le détail quand même.

Sur la dette, celle-ci augmente, M. Médan l'a souligné cette année, c'est une photo, c'est toujours l'inconvénient ou l'avantage comme on veut de ces éléments, c'est une photo à un moment donné de la trésorerie, et cette année comme chaque année c'est la même chose, je ne crois pas que ce soit un problème de fond qui consiste à se demander s'il faut 108, 109 ou 110, peu importe, d'autant que j'ai relu les précédents débats où vous expliquiez que finalement la dette réelle de la ville d'Antony n'est pas du tout à ce montant là puisqu'actuellement est inclus le portage des terrains qui devraient être libérés ; je crois comprendre qu'on a un terrain qui va être vendu incessamment, il y a eu la présentation d'un projet il n'y a pas longtemps, donc si j'ai bien compris vos explications, j'en conclus qu'on va amorcer une phase de désendettement de la ville et donc que c'est la dernière fois que la dette augmente, et ce depuis très longtemps.

Sur la gestion, je reprends ce qu'a dit M. Fié : on est axé sur les emprunts structurés parce que je n'ai toujours pas très bien saisi l'importance de ces emprunts ; j'ai compris depuis le début que vous êtes amenés à dire que vous répartissez les risques en fonction des différents types de produits : fixes à taux unique ou fixes à taux variable, fixes de temps en temps, et puis les prêts variables, etc ; on a compris que vous cherchiez à accroître la palette pour répartir vos emprunts, que vous cherchiez aussi à baser ces emprunts sur différents indices de différents types, que ce soit l'inflation, les changes ou les taux, c'est une logique technique, une technique de gestion qui est tout à fait comprise. Ce que je constate quand je regarde les chiffres que vous présentez, -c'est

l'avantage de cette commission, j'ai l'impression qu'il y a des échanges en commission qui permettent de le dire- c'est que le taux moyen de 3% a toujours été inférieur au taux de référence que l'on a vu, et ce taux-là était bon bien avant l'introduction des emprunts structurés. Ces emprunts structurés n'ont pas apporté un gain faramineux dans le taux moyen de la ville. Alors je questionne sur la pertinence de ces emprunts dans le panier de la gestion de la dette, parce que c'était relativement bien avant 2002 qui est le dernier bilan qui a été fait, il y avait déjà un différentiel favorable sur le taux moyen de la dette et à l'époque on était très loin d'avoir des produits structurés.

Je pense que ces produits-là n'ont pas prouvé qu'ils avaient apporté un gain sur la gestion de la dette alors qu'ils ont apporté manifestement un risque bien plus important que les autres. Et ce différentiel entre le gain potentiel et le risque, je ne l'ai pas très bien saisi, et je pense que là-dessus, vous avez peut-être cédé à une habitude ou à une technique financière, en tout cas vous avez pris des risques qui n'étaient pas de même niveau que ceux que vous preniez auparavant.

Donc il y a eu un changement qualitatif que nous avons toujours contesté sur ces produits, pas sur la gestion dynamique de la dette comme on a pu en parler. J'ai donc bien compris, et cela a été l'avantage de cette dernière commission qui a permis d'approfondir les dossiers, que vous aviez apporté des arguments supplémentaires, vous avez parlé de la compensation entre les différents types d'emprunts ; et vous avez apporté un élément qu'on n'avait jusque-là pas eu, qui était le prévisionnel, et vous avez dit et répété ici qu'en cas de bascule et de choc continu sur tous les mauvais emprunts, tous ceux qui ont les mauvais taux, on devrait passer de 2 à 3 ou même 4 mais qu'on resterait en dessous encore du taux risqué. Ce prévisionnel là est intéressant et

c'est la première fois qu'il est donné, ça donne une meilleure visibilité aux élus pour établir leur budget.

Dernière question : dans la panoplie de votre gestion, il y avait la diversification dans le temps, les échéances étant trimestrielles, semestrielles ou annuelles, et vous avez toujours dit : nous gardons une marge de manœuvre supplémentaire qui est celle d'une renégociation éventuelle d'un emprunt qui ne nous satisferait pas. Cela n'existe plus ; vous avez perdu à cause de la crise un des éléments moteurs qui faisait partie de votre gestion dynamique, on n'a pas encore très bien saisi quel était l'impact ; je n'ai pas saisi l'impact de cette perte sur le prévisionnel de la dette.

Et puis un dernier point dont je parlerai d'une autre façon que Dominique Fié : ces produits structurés qui étaient proposés par le système financier étaient comme je l'ai dit à ma façon un peu « exotiques », je ne suis pas financier, je le dis avec mes mots, et simplement aller chercher des produits basés sur le dollar, le yen, le CMS, je ne suis pas sûr que ce soit la finalité de l'argent public d'aller dans ces éléments. Que des entreprises privées cherchent à maximiser la gestion de leur dette et ne s'intéressent pas aux fondamentaux derrière la finance, c'est une chose, chacun y compris individuellement peut gérer son argent comme il veut, mais par contre l'argent public reste quand même l'argent de tous et quand une ville investit dans des produits financiers de la sorte, elle doit savoir -et c'est le symbole de l'argent public- qu'elle va financer ce système d'économie mondialisée qui n'a pas montré sa grande sagesse ces derniers temps.

Donc je pense que la ville non seulement a pris des risques qu'elle n'a peut-être pas bien mesurés, et a pris davantage de risques sur les produits qu'avant, mais qu'elle s'est aussi lancée dans une caution de la

finance internationale, ce qui n'est pas une bonne chose pour l'image de l'argent public.

Dernier élément : je soupçonne que l'année prochaine on va désendetter la ville, est-ce que ce ne serait pas l'occasion d'en profiter pour se retirer de ces produits à risques ?

**M. RIVET** : Je crois que beaucoup de choses ont été dites et montrent en tous cas le travail accompli avec les documents qui nous ont été donnés, ces documents ne sont pas inutiles et permettent d'avoir une vision de la dette.

Ce que je trouve inquiétant et non catastrophique, c'est votre façon de faire des prévisions macroéconomiques, je ne dirais pas « du café du commerce » mais c'est un peu ça. Deux exemples : en ce qui concerne l'emprunt franc suisse – euro de l'année dernière, on a souligné tout à l'heure la toxicité de cet emprunt, et l'année dernière vous disiez la chose suivante : oui, on sait qu'on va rentrer dans une phase à taux variables, on sait qu'on va peut-être avoir des problèmes, mais « il est permis de penser que l'économie helvétique ne pourra pas supporter longtemps un taux de change aussi élevé », c'est-à-dire entre l'euro et le franc suisse vis-à-vis de la zone euro, « ce qui obligera les autorités monétaires à intervenir fortement pour retrouver un taux de change plus normal ». Voilà votre appréciation économique, que j'appelle un peu « du café du commerce » parce que malheureusement les autorités qui sont devenues entretemps les autorités suisses ne sont pas intervenues et le taux est resté le même pendant un an, à 1,2 point, et les derniers éléments montrent que c'est toujours à 1,2 point. Donc ça n'a pas bougé. Mais ça ne vous empêche pas de dire cette année à propos du même emprunt : « La remontée de l'euro qu'il est permis d'attendre d'un sauvetage définitif aura nécessairement pour effet de ramener le cours euro-franc suisse à un niveau plus habituel étant donné que par ailleurs l'économie

suisse –ce n'est plus « helvétique »- peut difficilement supporter durablement la surélévation actuelle de sa monnaie ». C'est à peu de choses près exactement la même phrase alors que l'année dernière vous vous êtes trompés. Reconnaissez que vous vous êtes trompés.

Ce qui est inquiétant, ce n'est pas d'avoir des emprunts à taux fixe d'un côté et d'autres à taux variable, on est d'accord pour avoir une gestion dynamique de la dette, ce qui est inquiétant, ce sont vos prérequis économiques qui ne sont pas du tout vérifiés.

Et le deuxième, c'est pour le yen, c'est le même exemple. Pour le yen, l'emprunt basé sur le taux dollar-yen, on est en pleine spéculation ! Quand il s'agit du taux de change de monnaies qui sont en dehors de la zone euro, on n'a aucun moyen de contrôler, ce sont des fonds de pension...

**M. le Maire** : Combien de monnaies y a t'il dans la zone euro ? Une seule monnaie, les autres sont en dehors de la zone.

**M. RIVET** : Quelle est votre question, je ne comprends pas ?

**M. le Maire** : Vous parlez des monnaies en dehors de la zone euro, est-ce qu'il y en a d'autres que l'euro à l'intérieur ?

**M. RIVET** : Quand on parle des monnaies -au pluriel- qui sont en dehors de la zone euro, ce n'est pas à l'intérieur où il n'y en a qu'une.

**M. le Maire** : Oui, toutes les monnaies sont en dehors de la zone euro, sauf l'euro.

**M. RIVET** : L'euro est une monnaie. Mais c'est une interruption intéressante grammaticale !

Donc je parle de cet emprunt entre le dollar et le yen, et je vous lis ce que vous disiez l'année dernière dans votre document : « Anticipant une remontée à moyen terme du dollar grâce à l'intervention de la banque centrale nipponne, -ce n'est pas « japonaise »-, la banque centrale nipponne ne pourra supporter très longtemps une telle surélévation de la

monnaie, qui risquerait de provoquer à terme la désindustrialisation du Japon ! » C'est catastrophique ! Et donc la ville a repoussé une possibilité d'aménagement de cet emprunt, et qu'est-ce que l'on voit cette année, au bout d'un an ? On voit que les taux ont monté sans aucun problème, qu'il n'y a pas eu de désindustrialisation du Japon, et vous dites quand même que « l'évolution doit se poursuivre et que l'on doit arriver à des taux beaucoup plus favorables » alors qu'aujourd'hui on était exactement aux mêmes taux que l'année dernière à la même époque !

Vous faites des prévisions macro-économiques qui ne se réalisent pas, et c'est cela qui est inquiétant ; ce n'est pas la gestion quotidienne qui est très bien faite par les responsables fonctionnaires territoriaux, c'est votre politique et la façon de faire des choix. Ce n'est pas du catastrophisme mais est-ce que vous pourriez au moins une fois avoir le courage de reconnaître que vous avez fait des erreurs et essayer de les corriger ?

Vous posez comme principe que ces deux emprunts, alors qu'il y en a 4 en réalité, ne sont pas renégociables et que toute renégociation nous ferait perdre de l'argent, avez-vous au moins essayé de demander aux banques un retrait ou une renégociation partielle ? Avez-vous fait une évaluation entre ce que coûterait une re-discussion sur la dette et ce que l'on va payer ? On a payé 400 000 € au dernier semestre en suite d'intérêts non prévus, il est très probable que le prochain semestre sera de 400 000 € encore. Cela ne mettra pas en cause le budget de la ville, on est d'accord, vous pourrez continuer à faire 40 M€ d'investissements, le problème c'est que 400 + 400 + 400, ce n'est pas négligeable, et on n'a pas le droit de dire comme M. Médan l'a dit tout à l'heure : allez, ce n'est pas grave vu ce que l'on gagne par ailleurs ! En fait on ne gagne pas par ailleurs, c'est 400 000 € de perte sèche.

Ce qui est inquiétant, c'est votre vision économique qui année après année est d'un optimisme débordant et ça ne se vérifie pas, vous faites des erreurs, reconnaissez au moins que vous en avez faites et essayez de les corriger parce que ça risque de coûter cher.

**M. MEDAN** : Je vais prendre quelques éléments et je laisserai la parole à M. le Maire qui aura sans doute des compléments à faire.

D'abord je reviendrai sur vos excès : vous dites que vous n'en faites pas, mais à deux reprises j'ai noté un excès : M. Fié parle d'une gestion en comparant notre gestion au casino, vous ne trouvez pas que vous y allez un peu fort ? Rentrez dans un casino et vous me direz combien de chances vous avez de perdre ! Depuis quelques années Antony gagne beaucoup d'argent par des diminutions de frais financiers qu'elle aurait pu payer si elle avait choisi votre mode de fonctionnement ; on l'a dit et répété, on peut évaluer cela à 800 000 € par an, on peut pinailler sur 800 000 ou 1 M€ mais ce qui est sûr, c'est que cette stratégie qui a conduit à aller vers des produits différents, des produits peut-être un peu complexes, a permis depuis plusieurs années, chaque année de suite, de gagner quand même par rapport à une gestion relativement « classique », basée exclusivement sur des taux fixes par exemple. Donc ça, il ne faut pas que vous l'oubliez ! Et le fait de comparer la gestion au casino, cela fait partie de vos excès. Encore une fois, quand vous rentrez dans un casino, sur un certain nombre de jeux vous avez une chance sur quelques millions de gagner, à Antony cela fait plusieurs années que nous gagnons année après année des frais financiers, et pour des montants considérables. Et nous avons dit depuis des années qu'effectivement ces gains réalisés pourraient nous permettre sur certains produits d'avoir quelques petits malheurs comme celui qu'on connaît sur le franc suisse, parce qu'effectivement, nous le reconnaissons, on aurait mieux aimé ne pas avoir à payer du 14%

d'intérêts ; mais encore une fois c'est une vision globale que nous avons et pas une vision parcellaire de la dette ; cette vision globale est à la fois globale au temps T et globale sur une période qui est longue. Aujourd'hui nous avons des produits diversifiés, et nous avons un taux moyen très convenable, parmi les meilleurs taux moyens d'Ile de France quand même, et en plus sur la période nous gagnons chaque année des centaines de milliers d'euros, et des millions depuis quelques années, et cela nous permet de relativiser ce qui se passe aujourd'hui et ce qui peut se passer aussi en 2013 si l'orientation ne se corrige pas aussi vite que nous le prévoyons.

Deuxième excès : M. Rivet, vous comparez certains modèles macro économiques que j'ai développés ne serait-ce qu'hier avec vous en commission des finances au « café du commerce », je suis désolé mais il faut lire un peu plus d'ouvrages de macroéconomie dans ce cas là parce que vous vous apercevrez à ce moment-là que les spécialistes qui développent les modèles que j'ai très brièvement synthétisés hier sont loin d'être des gens qui vont au café du commerce ! Donc encore une fois, un peu comme l'histoire du casino, ne dites pas que vous n'avez pas parlé de ça, vous avez dit que la façon dont on s'est exprimé en commission avec les modèles macroéconomiques que nous utilisons faisait penser au café du commerce, eh bien je vous réponds que si vous lisiez davantage d'ouvrages de macroéconomie, vous ne diriez pas cela.

Parce que les modèles auxquels nous faisons allusion sont des modèles économiques qui s'appuient sur un certain nombre de considérations, parfois très complexes, et qui ne sont absolument pas du café du commerce. Ceci dit, je ne dis pas que nous n'avons fait aucune erreur et on peut admettre dans certains cas la critique lorsqu'elle est raisonnable et lorsqu'elle est étayée sur des faits, mais dans notre

situation et sur les éléments que vous évoquez, le vocabulaire est très excessif par rapport à ce qui se passe.

Une dernière chose et ensuite je rendrai la parole à M. le Maire : le principe même de la diversification –et c’est pour cela que Jean-Yves Sénant est intervenu à un moment donné quand vous parliez - c’est que dans la mesure où nous sommes dans la zone euro, on traite avec de l’euro, et si on a envie de traiter sur un autre indice ou sur une autre valeur ou une autre zone économique, on est bien obligé de sortir de l’euro, et donc contrairement à ce que vous dites sur l’emprunt dollar-yen qui n’est pas très bien orienté, mais ce n’est pas dramatique, c’est du 5,5 - 6%, (il a été mieux orienté pendant une certaine période), ce n’est pas un produit exotique. Vous pouvez dire en commission que vous avez lu parfois que c’était un produit exotique, mais ce sont deux blocs économiques qui sont solides et qui permettent encore une fois de diversifier des produits, et quand on veut diversifier en ne prenant pas des produits sur l’euro, on peut aller chercher des produits sur le dollar, première monnaie économique, sur le yen qui n’est pas mal placé aussi, et non pas une donnée quelconque inconnue au bataillon d’Amérique du Sud ou d’Afrique. Donc il n’est pas question d’aller chercher des « monnaies exotiques », mais des monnaies où l’on peut maîtriser certains modèles ; maintenant on peut se tromper.

**M. RIVET** : Dans le dollar-yen, vous ne maîtrisez rien.

**M. MEDAN** : On ne maîtrise pas à Antony le taux de change entre l’euro et le franc suisse, pas plus non plus qu’à Antony on ne maîtrise les taux d’intérêt et les taux de change. Alors ne dites pas qu’on maîtrise certains emprunts alors qu’on ne maîtrise pas le dollar-yen, nous n’avons pas suffisamment d’influence pour dire au président de la Banque Centrale ce qu’il doit faire.

**M. le Maire** : Je voudrais rappeler que depuis de longues années, depuis 2005, avec le premier emprunt indexé sur les relations entre le yen et le dollar, depuis 7 ans donc vous hurlez chaque année à l'apocalypse qui s'abattra sur la ville le jour où nos folies dans les prêts dits toxiques, les prêts « exotiques », s'abattront sur la ville ! Et donc l'apocalypse, mes chers collègues, est arrivée ! Depuis 18 mois, le monde est plongé dans la crise financière la plus grave qui soit jamais arrivée. L'euro, en particulier, est menacé, depuis 18 mois. Depuis 18 mois, les différents chefs d'Etat et de gouvernement européens successifs se battent pour le maintenir en vie. Il semble qu'actuellement on soit plus optimiste qu'on ne l'était il y a un an ou 6 mois, les choses apparemment s'améliorent, même si l'on n'est pas sorti totalement du danger. Il y a une crise grave et c'est dans ces périodes de crises graves que nous courons le plus de risques avec ce type de prêts.

Aujourd'hui que se passe-t-il ? Vous aviez prévu la peste, eh bien ce n'est même pas le choléra, ni la grippe chère à M. Vouldoukis, ni même une montée de fièvre, c'est un taux moyen de notre endettement de 3,03%. Tout ça pour ça !

Vous avez essayé de faire peur au public, vous avez distribué des tracts annonçant le désastre, tout cela pour arriver à un taux de 3% ! Avec pourtant un choc, un taux élevé cette année sur l'emprunt euro-franc suisse, un taux de 13,95%, c'est très élevé, mais à l'arrivée, notre dette nous coûte seulement 3,03%. Où est le drame, où est le cataclysme ? 3,03% ! Tout ce que vous avez dit jusqu'à présent sur les risques que connaissent les finances de la ville, c'est du vent : on est à 3,03% ! Si l'an prochain, la situation des finances internationales restait aussi mauvaise qu'aujourd'hui, si tout allait aussi mal l'an prochain, nous serions entre 3,40 et 3,50% comme l'a dit Pierre Médan. Et 3,50%, peu

de villes aujourd'hui sont capables de le réaliser. Essayez d'emprunter à 3,50% et vous verrez !

Je voudrais rappeler que depuis qu'ils ont été émis, pour les emprunts comme l'euro-franc suisse dont vous avez parlé, malgré le choc subi cette année, le taux moyen de l'emprunt, depuis son origine, est de 3,80%, avec l'emprunt que vous auriez souscrit à la place du nôtre à taux fixe, vous seriez à 4,40 ou 4,50%.

Sur le fameux emprunt indexé sur le cours dollar-yen que vous avez si violemment critiqué depuis 7 ans, avez-vous une idée du taux moyen qui est le sien depuis l'origine, malgré les deux chocs enregistrés cette année ? 3,50%. Or, quand on a souscrit cet emprunt, il remplaçait des emprunts antérieurs dont le taux moyen était à 4,70. Donc nous avons gagné sur la période, sur 7 ans, 1,20 point en moyenne d'intérêts sur un montant de 8 M€. Essayez de calculer le nombre de millions d'euros que la ville a économisés grâce à ces emprunts. Ces économies nous ne sommes pas prêts de les perdre, car contrairement à ce que vous indiquez, concernant le yen, l'économie japonaise n'arrive plus à soutenir un taux aussi élevé de sa monnaie, elle n'arrive plus à vendre à l'étranger, les exportations japonaises s'effondrent actuellement, ce qui fait que la banque centrale japonaise fait remonter le dollar et fait baisser le yen ; et si l'emprunt arrivait à échéance aujourd'hui, il ne serait plus qu'à 5 %, soit 30 centimes de plus que le taux fixe des emprunts qu'il a remplacés.

Vous dites que nous sommes incapables de prévoir les évolutions. Ce n'est pas vrai. Les relations entre le yen, le dollar, l'euro et le franc suisse sont très suivies sur les marchés. Il s'agit des grandes monnaies internationales. Les banques centrales des pays sérieux comme le Japon ou la Suisse ne laisseront pas leur monnaie monter indéfiniment, parce que leur économie ne le supportera pas durablement. Elles s'efforcent

donc d'empêcher leurs monnaies de monter davantage et, si possible, de les faire redescendre. Lorsque l'euro ne sera plus aussi menacé qu'il l'a été depuis 18 mois, les marchés cesseront de placer leur argent à 0%, voire à moins en Suisse ; ils chercheront des rendements plus élevés dans d'autres pays, parce qu'ils auront de nouveau confiance. Le franc suisse comme le yen, sont des monnaies refuges, mais quand tout va bien, il n'y a pas besoin de refuge.

Donc je confirme ce qu'a dit Pierre Médan : depuis une dizaine d'années, grâce à cette stratégie de gestion active de la dette, nous avons réalisé chaque année entre 1 M€ et 2 M€ d'économies de charges financières – cette année c'est un peu moins, 1,5 M€ - mais cela permet de financer beaucoup d'investissements. Avec deux années comme celle-ci on construit une crèche. Avec 5 années comme celle-ci, on construit le cinéma ou un théâtre. Et surtout cela nous permet d'éviter d'emprunter : ces 13,5M€ que la ville a économisés, grâce à sa gestion active de la dette, elle aurait dû les emprunter et donc notre endettement aurait été plus élevé ; c'est un phénomène cumulatif que nous avons évité grâce à ces économies, et je confirme que la situation est bonne aujourd'hui et qu'elle restera bonne quoi qu'il arrive au cours des prochaines années, je peux vous rassurer.

Je comprends que cela soit difficile pour vous d'être rassurés, cela vous prive d'arguments pour les prochaines campagnes, mais je suis désolé de le dire, tout ira bien l'an prochain dans la gestion de la dette, et vous le verrez.

L'information a donc été faite et nous allons passer au point suivant.

## **FINANCES**

**- 1 - Décision modificative de crédits n° 1 : Budget Ville – Exercice 2012.**

(Rapporteur : M. Médan)

**M. MEDAN** : Il s'agit d'une décision modificative assez classique par rapport aux autres années, vu la longueur et les 12 pages d'éléments négatifs et positifs qui se compensent, je ne vais pas vous en faire une lecture exhaustive.

Que peut-on dire globalement de cette décision modificative ? Qu'elle traduit peut-être à travers des frais de personnel qui ont augmenté le fait que certains établissements arrivent à avoir la totalité du personnel, ce qui n'était pas toujours facile à réaliser par le service RH, et donc il y a eu des embauches notamment dans la petite enfance et dans les services techniques, une dizaine de personnels pour la petite enfance et 4 ou 5 cadres ingénieurs qui vont renforcer l'équipe et qui évidemment vont participer activement à tous les nouveaux projets et les projets en cours. C'est un élément important ; il est le reflet à la fois d'une amélioration du service rendu à la population, avec un peu plus de personnel.

Et dernier élément aussi : une volonté pour maîtriser cette masse salariale de faire appel à des emplois aidés, ce qui là encore du point de vue de la politique de la ville est une bonne chose pour ces jeunes, ce sont souvent des jeunes qui prennent ces emplois ; de mémoire je pense que l'on a eu cette année une quarantaine d'emplois aidés qui ont été recrutés, ce qui est un bon chiffre.

Voilà ce que je retiendrai de la décision modificative comme éléments forts, on peut sans doute en retenir d'autres et sans doute allez-vous avoir des questions.

**M. RIVET** : Le document est intéressant, nous avons eu l'occasion de le voir en commission, j'ai deux points à souligner à propos de ce

document, et surtout des basculements ou des + et des -. Je remarque qu'Antonypole n'avance pas aussi vite que vous le voudriez ; j'ai déjà eu l'occasion de dire que le choix qui a été fait de garder la responsabilité d'Antonypole et de ne pas laisser la CAHB s'en occuper comme elle s'occupe de la zone industrielle de Wissous, n'est pas un bon choix ; je ne sais pas si les choses auraient été mieux si la CAHB s'en était occupé mais quand on voit que le « taux de vacance des entrepôts a été plus important que celui anticipé », je pense que c'est un signe que les choses ne se déroulent pas comme elles devraient.

Deuxièmement, lorsqu'en page 7 vous parlez des investissements qui étaient inscrits au budget primitif et qui ont pris du retard, oui, il y a toujours du retard dans les chantiers, j'en suis conscient et ce n'est pas ce que je critique, ma remarque porte sur le fait que vous dites que cela a pris du retard dans leur préparation, ce n'est donc pas dans leur exécution, du retard dans les études techniques et la passation de marchés publics, cela veut dire que le personnel chargé de cette tâche -et j'ai déjà eu l'occasion de le souligner- est à mon avis surchargé puisqu'il ne peut pas assurer dans le laps de temps imparti les travaux qui lui sont demandés. C'est qu'il a trop de travail et je pense qu'il faudrait regarder cela de plus près à l'heure où vous continuez à avoir une politique d'investissement de 40 M€, on va retrouver cela tous les ans.

Voilà les deux points que je voulais souligner à propos de ce document qui porte sur un budget sur lequel on s'était opposé, donc on votera contre la délibération.

**M. FEUILLADE** : C'est une décision modificative assez habituelle ; la question du personnel l'explique en partie, on nous dit qu'il y a eu des retards sur les investissements et qu'on prend plus de personnel, cela veut dire qu'il y a eu un manque de personnel dans vos prévisions et dans la sincérité de vos prévisions.

Et puis une deuxième conséquence dans ce décalage : en effet, le budget, on le sait, c'est de l'affichage avant tout, c'est de la prévision, or aujourd'hui on voit bien qu'il y a beaucoup de projets décalés dans le temps parce que vous n'arrivez pas à les faire sur l'exercice comme vous l'aviez imaginé, ce qui me pose le plus problème dans cette délibération, c'est que cette année il y a eu une vente de 25 M€, la ville a vendu...

**M. le Maire** : Non, pas encore, on l'a seulement voté.

**M. FEUILLADE** : Elle va intervenir quand ? Je suppose que c'est en 2013 ?

**M. le Maire** : C'est une vente en deux fois puisque l'opération se fera en deux phases : la première phase en 2013 et une deuxième en 2015 ou 2016.

**M. FEUILLADE** : Donc la somme d'argent impactera le budget 2013, pas celui de 2012 ? Et ce sera combien en 2013 ?

**M. le Maire** : Autour de 10 M€.

**M. FEUILLADE** : A part cela, c'est une décision modificative assez classique.

**M. RUFAT** : Dans la délibération que l'on va voter, il y a une chose que je n'ai pas comprise, c'est l'article 4 de la délibération : « autorise les opérations comptables de valorisation des équipements livrés par la SEM 92 dans le cadre de la convention du quartier du Noyer Doré », qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que cela fait partie de la décision modificative ? Comme on n'en a pas débattu en commission ni ici, c'est assez surprenant, est-ce qu'on vote dessus ?

**M. le Maire** : Effectivement ce n'est pas négligeable, cela permet de récupérer le FCTVA sur les opérations réalisées dans le cadre de la convention publique d'aménagement par la SEM 92 pour le compte de la ville ; Il fallait passer cet article si l'on voulait récupérer les quelques millions de FCTVA.

**M. RUFAT** : Et la ligne des millions apparaît où ?

**M. le Maire** : Pour le FCTVA, on l'aura l'an prochain.

**M. RUFAT** : Donc ce n'est pas dans la décision modificative ?

**M. le Maire** : Non. On pourrait voter une délibération spéciale si vous voulez.

**Mme LE NEOUANNIC** : Vous avez besoin de ce point là pour récupérer le FCTVA, on est bien d'accord, mais il y avait d'un côté une délibération de décision modificative et de l'autre côté une délibération pour cette opération là qui n'engage pas sur cette année de modification, on aurait pu séparer les deux.

**M. le Maire** : Non. Quel est le problème ?

**Mme LE NEOUANNIC** : Le problème est que l'on voit apparaître dans une décision modificative des décisions qui n'ont donné lieu ni à délibération ni à discussion ; je ne sais pas quoi employer comme mot, ce soir on parle de « casino », d' « apocalypse », etc., ce qui surtout est significatif, c'est qu'à un moment donné, vous glissez un cavalier au milieu d'une décision, et moi je suis contre les cavaliers, qu'ils soient législatifs ou financiers.

**M. le Maire** : En fait vous êtes contre la décision ? Souhaitez-vous qu'on vote chapitre par chapitre ou globalement ? Vous aurez le même vote pour tous les chapitres de toute façon ?

**Mme LE NEOUANNIC** : Non, on ne votera pas forcément la même chose.

**M. le Maire** : On va voter sur l'article 1.

**(Vote à main levée : article adopté par 35 voix pour et 9 voix contre).**

**M. le Maire** : L'article 2 est une décision de reverser la vente des livres ; ça aussi c'est un cavalier dangereux sans doute de l'apocalypse ? Il s'agit de reverser à l'association Enfance et Partage la somme de

623,75 €, ainsi qu'une somme à l'association Bibliothèques sans Frontières.

**(Vote à main levée : article adopté à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire :** L'article 3 consiste à attribuer la subvention de 1000 € aux Petits Lutins, 5000 € à Crysalis, et 2000 € à la Mutuelle Nationale Territoriale. Les Petits Lutins, c'est une association d'assistantes maternelles du quartier Champagne.

**(Vote à main levée : article adopté à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire :** Article 4 : c'est la récupération de la TVA sur les constructions du Noyer Doré.

**(Vote à main levée : article adopté par 38 voix pour et 6 abstentions.)**

**- 2 - Ouverture de crédits d'investissements pour l'exercice 2013 : remboursements anticipés et mouvements provisoires de dette.**

**(Rapporteur : M. Médan)**

(Il est fait lecture du rapport de présentation.)

**M. FEUILLADE :** Je n'étais pas en commission, donc je vais poser une question : pourquoi faites-vous ce choix là de vous contraindre plus que ne le veut la loi ? C'est quelque chose qu'on ne fait pas à la CAHB. D'accord pour cela mais pourquoi est-ce que vous faites ce choix de vous contraindre plus que ce que la loi impose ?

**M. le Maire :** Pour montrer notre rigueur financière et notre transparence.

**M. FEUILLADE :** Alors il faudra prévenir le Vice-Président chargé des finances de la CAHB !

**M. le Maire** : Vous nous reprochez souvent de ne pas être transparents, cette fois on l'est trop visiblement !

**M. FEUILLADE** : Non, je pose la question, c'est une question neutre : pourquoi faites-vous ce choix ?

**M. le Maire** : Il n'y a pas de vice caché là-dedans. C'est juste la rigueur et la transparence.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions).**

**- 3 - Autorisation pour le versement d'acomptes sur subventions et adoption de conventions définissant les modalités d'utilisation de ces subventions à passer avec certaines des associations concernées.**

(Rapporteur : M. Médan)

(Il est fait lecture du rapport de présentation.)

**M. le Maire** : Je rappelle que ne votent pas Mme Devedjian ni Mme Zerah qui sont concernées par deux associations.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 2 ne prenant pas part au vote, Mmes Devedjian et Zerah.)**

**- 4 - Fixation de divers tarifs municipaux pour des activités non soumises au taux d'effort à compter de 2013.**

(Rapporteur : M. Médan)

(Il est fait lecture du rapport de présentation.)

**M. RUFAT** : J'ai posé un certain nombre de questions en commission et certaines n'ont pas reçu de réponse, donc j'attendais des réponses aujourd'hui. Je vois qu'il y a des corrections qui ont été faites, qui tiennent compte des remarques, ce qui prouve le bon travail de la commission et je m'en félicite. J'ai quand même une question sur un

nouveau tarif qui est apparu sur les pistes d'accès aux stations-service, pouvez-vous répondre à cette question ?

**M. MEDAN** : Il s'agit simplement de demander une petite part...

**M. SERIN** : C'est une taxe supplémentaire. J'ai suivi votre conseil, j'ai trouvé cela original.

**M. RUFAT** : Vous irez voir les pompistes pour leur dire que c'est grâce à moi qu'ils ont une taxe supplémentaire !

Il faudrait aussi une piste spéciale pour les vélos.

**M. SERIN** : C'est pour le nettoyage, on ne va pas aller demander à chaque vélo d'aller nettoyer les trottoirs sur lesquels il pédale !

**M. le Maire** : Est-ce que vous avez des questions sur les tarifs ?

**M. RUFAT** : J'ai essayé de comprendre, je n'ai pas réussi, je relirai le procès-verbal pour comprendre la finesse de la réponse de M. Serin.

J'ai posé une question en commission sur les changements de tarifs, on était passé de tarifs de demi-journée à la journée, ou bien horaires, et on devait avoir une réponse aujourd'hui.

**M. le Maire** : On vous donnera la réponse, l'élu en charge du dossier n'est pas là, franchement je n'ai pas la réponse à cette question en tête.

**Mme CHARRIER** : Je n'étais pas à la commission et peut-être que des réponses ont été apportées à ma question : je note qu'il y a des hausses, parfois même de fortes hausses ; si on prend la délibération n° 2, on voit une forte hausse pour l'abonnement à propos de la location des installations sportives, c'est une forte hausse pour l'abonnement annuel des adultes des tennis extérieurs d'à peu près 4,3%, et puis bien sûr il y a la poursuite de la hausse des tarifs pour les non Antonienais à propos des tennis extérieurs, on sait qu'il s'agit d'une volonté politique de votre part contre les intrusions exogènes.

De même pour les concessions, il y a une hausse supérieure à 4%, l'an dernier elle était de 2%, on pourrait demander pourquoi cette accélération de hausse.

A propos de la location des salles municipales, on vous avait fait remarquer l'an dernier le prix de certaines salles, il y a 3% de hausse cette année, cela ne modifie en rien notre appréciation : nous pensons que le coût est trop élevé pour que tous les Antoniens en profitent de la même façon.

A propos de la 07, les Ateliers du Château Sarran, comme l'an dernier nous regretterons que cet accès à la culture pour tous ne soit pas réel puisque le tarif n'est pas soumis au taux d'effort, la hausse étant de 3%, il n'y a aucune amélioration.

En ce qui concerne les stages collectifs, l'an dernier Pierre Rufat avait dénoncé la hausse de 50% pour la journée ou la demi-journée, cette année vous brouillez les cartes en fixant les tarifs à l'heure, on ne peut pas faire de calculs comparatifs puisqu'on ne sait pas si c'est 3 ou 4 heures. Mais je pense qu'il y a peut-être eu des réponses apportées à la commission.

A propos de l'Espace Jeunes, concernant les stages vacances, qu'il s'agisse des titulaires de la carte du Onze ou non, ils devraient être soumis au taux d'effort comme le sont les mercredis et les vacances scolaires.

Et à propos du Club Scientifique, pour la délibération 11, c'est la même chose que l'année dernière, j'avais demandé l'application du taux d'effort, cette hausse concerne un accès à la culture très important, et ici les tarifs augmentent, et en plus la durée diminue. Pour la participation annuelle, vous avez 3% de hausse et une heure et demie à la place de deux heures l'an dernier, donc les Antoniens perdent sur tous les tableaux.

Enfin, je voulais noter une hausse forte de la participation aux stages, plus de 15%, mais cela a peut-être été expliqué en commission.

**M. le Maire** : Vous êtes contre les hausses de 3% de quelques tarifs sans importance, que très peu de gens payent d'ailleurs mais vous êtes d'accord avec les 20 milliards d'euros supplémentaires votés par le Parlement ?

**M. RIVET** : Nous sommes à Antony, c'est ridicule !

**Mme CHARRIER** : Cela n'a aucun rapport.

**M. le Maire** : Ce qui est vrai à Antony n'est pas vrai au niveau gouvernemental ? 3% de plus d'un tarif secondaire, c'est un scandale, mais que le gouvernement nous demande 20 milliards d'euros supplémentaires, ça vous convient ?

**Mme CHARRIER** : Ceux qui ont de l'argent, qu'ils payent, c'est normal. En plus, ils devraient en être fiers. Il faut payer des impôts pour permettre à la France de s'en sortir.

**M. SERIN** : Ce n'est pas en mettant un sac à dos sur un athlète qu'il va gagner des courses !

**Mme BUZELIN** : Je parcours un peu le règlement intérieur sur la location de salles, sur la salle des Castors, je lis que « la demande sera aussi explicite que possible sur le nombre de personnes attendues et le caractère familial de cette réservation », pourquoi est-ce que vous limitez la réservation de la salle à un caractère familial ? La personne qui veut organiser un anniversaire, est-ce que c'est à caractère familial ? Qu'est-ce que vous entendez par caractère familial ?

**M. le Maire** : Il faudrait venir en commission de la vie associative où vous poseriez la question à Anny Léon, ce n'est pas le lieu ici de voir les questions de détail.

**Mme BUZELIN** : Mais il n'y a pas eu de commission apparemment.

**Mme LEON** : Il n'y a pas de commission mais je suis très très souvent à la mairie et vous pouvez aussi me poser des questions par mail ou téléphone, je vous répondrai, ou bien venez me voir. Mais je ne vais pas faire une commission exprès pour ça.

**M. le Maire** : Ce n'est pas un choix politique majeur.

**Mme BUZELIN** : Dans l'opposition on reçoit l'ensemble des documents cinq jours avant, il y a eu cette fois la tenue des bureaux de vote, cela a été très juste en termes de temps pour préparer ce type de conseil municipal, surtout quand on travaille ; je pense que vous avez les documents un peu avant nous.

**M. le Maire** : Non, pas moi.

**Mme BUZELIN** : Vous avez en plus étudié par délégation et par thème.

**Vote à main levée tarif par tarif :**

- droits de voirie : 37 pour, 1 abstention, 6 voix contre
- équipements sportifs : 35 voix pour, 9 voix contre
- marchés forains et marché de Noël : 38 voix pour, 6 voix contre
- concessions funéraires : 35 voix pour, 9 voix contre.
- salles municipales : 35 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions.
- ateliers du Château Sarran : 35 voix pour, 9 abstentions.
- activités animations culturelles et municipales au parc Bourdeau : 35 voix pour, 9 voix contre
- tarifs Espace Jeunes : 35 voix pour, 9 voix contre
- activités liées à l'animation : 35 voix pour, 9 voix contre
- Club Scientifique : 35 voix pour, 9 voix contre.)

**M. le Maire** : Les autres tarifs restent inchangés pour le moment.

**M. RUFAT** : Entre les concessions funéraires et les taxes communales, il y a une des deux taxes ou concessions qui n'a pas été votée.

**M. le Maire** : En effet, pour les taxes funéraires :

**Vote à main levée : 35 pour, 9 contre.**

### **URBANISME – AFFAIRES FONCIERES**

**- 5 - Quartier du Noyer Doré : adoption de l'avenant n° 6 à la convention de rénovation urbaine.**

(Rapporteur : Mme Devedjian)

**(Il est fait lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 6 - Complexe sportif La Fontaine : demande de subventions auprès du Centre National pour le Développement du Sport ( CNDS) et du Conseil Régional d'Ile de France.**

(Rapporteur : M. Le Lamer)

**(Il est fait lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 7 - Charte du logement solidaire : acquisition d'un appartement situé 2 avenue de la Marne.**

(Rapporteur : M. Ollivry)

(Il est fait lecture du rapport de présentation.)

**M. OLLIVRY** : J'ajoute que l'on essaye de viser des logements un peu plus petits avec des charges moins lourdes pour que les personnes puissent payer leurs charges plus facilement ; lorsqu'il y a des

ascenseurs ou des concierges, c'est beaucoup plus cher, et souvent c'est un obstacle même si le loyer est tout petit.

**M. MEUNIER** : J'observe tout d'abord que la ville acquiert ce logement à un prix supérieur à celui de l'estimation des Domaines qui l'évalue à 136 000 € alors que la ville l'acquiert à 156 000 € ; un logement que la ville acquiert dans le cadre de la charte du logement solidaire, et qui, comme les 13 autres logements dont la ville a déjà fait l'acquisition, sera certainement confié aux Amis de l'Avenir. N'y a-t-il vraiment pas d'autres organismes qui soient capables sur la ville de gérer un tel logement ?

Reprenons les termes mêmes du rapport joint à cette délibération : « En effet, la ville a souhaité mettre en place un dispositif innovant en faveur de ceux qui éprouvent le plus de difficultés à se loger. La charte du logement solidaire a été signée en 2009 entre la ville, France Euro Habitat, l'association St Raphaël, Antony Habitat, Habitat et Humanisme Ile de France et les Amis de l'Avenir ». Il existe bien donc d'autres organismes capables de gérer un tel logement. C'est du reste ce qui est confirmé dans ce même rapport lorsqu'il est écrit : « La ville acquiert des logements privés et en confie la gestion à un organisme d'habitat social, une association d'insertion par le logement, ou une agence immobilière à vocation sociale pour y loger des familles en difficultés. »

A propos d'Antony Habitat, pourquoi la ville ne confierait-elle pas à son office public de l'habitat la gestion d'un tel logement ? Cela fait aussi partie des missions d'un organisme public de logement social que de participer à l'aide au logement des plus démunis, des ménages aux faibles revenus, et d'œuvrer pour leur insertion. A ce propos, je me permettrai une proposition : Dans les nouveaux programmes livrés par Antony Habitat, pourquoi ne pas réserver deux logements destinés à l'insertion ? Cela participe aussi de la mixité sociale.

Mais revenons à la charte du logement solidaire signée le 29 janvier 2009 entre la ville, France Euro Habitat, l'association St-Raphaël, Antony Habitat, Habitat et Humanisme Ile de France et les Amis de l'Avenir ; on est en droit de s'interroger sur ce qui a été mis en œuvre par la ville dans le cadre de cette charte avec les différents partenaires signataires. Si avec les Amis de l'Avenir et Habitat et Humanisme, un partenariat a manifestement été mis en œuvre par la ville en leur confiant la gestion des logements acquis dans le cadre de cette charte, qu'en est-il vis-à-vis des autres partenaires ? Quelles actions ont été mises en œuvre par la ville en partenariat avec Antony Habitat, France Euro Habitat, ou l'association St-Raphaël dans le cadre de la charte du logement solidaire ? Charte signée en 2009, cela fait maintenant 3 ans, quel bilan en tirer ? Mystère ! Jamais à l'occasion des différentes acquisitions de logements par la ville dans le cadre de cette charte n'a été joint au rapport annexé à la délibération non seulement la moindre liste des actions engagées, mais le moindre bilan, à moins que ce dernier ne se résume à l'acquisition des 14 logements aujourd'hui ? Et là encore, jamais le conseil municipal n'a eu le moindre retour officiel par écrit de la manière dont ça se passe.

Avec l'acquisition de ce 14ème logement, vous nous demandez encore une fois de vous signer un chèque en blanc et de vous faire confiance.

Voilà un ensemble d'éléments qui expliquent que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Mme CHARRIER** : Je voudrais compléter ce qui vient d'être dit : participer à l'aide au logement en faveur des plus démunis est tout à fait souhaitable, simplement cette action doit être conduite jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'à l'accès à un logement pérenne qui ne peut être que social. En effet les associations qui oeuvrent dans ce domaine

accompagnent les personnes le temps de leur réinsertion et les logent sur une certaine durée. Au-delà, seul Antony Habitat et le logement social peuvent apporter une solution pérenne à cette réinsertion en offrant aux personnes les plus démunies des logements sociaux. Or il semble que cela ne se fasse pas ou trop peu à Antony, il n'y a donc pas de continuité dans la solidarité. L'action de la charte doit être menée à son terme : le retour au logement pérenne par l'offre d'un logement social.

**M. RUFAT** : M. Ollivry n'a pas anticipé mais un peu répondu à ma question : je suis surpris sur le choix qui a été fait, en général ce sont des petites surfaces, en effet l'un des objectifs de la charte que j'ai soutenue en son temps était de proposer des logements d'insertion à des familles, donc dans une certaine surface, et quand je regarde les déclarations d'intention d'aliéner qui passent, il y en avait au moins une aujourd'hui qui aurait permis d'acheter au même tarif le double de surface ; je me dis que c'est étonnant qu'on ait préféré une petite surface plutôt qu'une grande surface.

Cela fait aussi partie des questionnements de bilans qui ne se limitent pas à l'acquisition d'opportunités mais il faudrait nous dire combien de familles sont entrées dans le programme et combien en sont sorties. Donc mon questionnement est le suivant : est-ce qu'il y a de la place pour de plus grands logements ? Et il nous paraîtrait normal de faire une restitution sur le programme.

**M. OLLIVRY** : Tout d'abord, je dirai qu'on ne gagne pas à tous les coups, je me suis fait avoir sur ce logement, les Domaines ont dit un prix moins cher, on peut discuter mais c'est difficile, quelquefois on achète nettement en dessous, ça marche, là on n'a pas réussi, surtout que l'évaluation de France Domaine a été extrêmement longue, ça ne nous a pas facilité la tâche ; donc je fais amende honorable et je tâcherai de me

munir de meilleurs conseils la prochaine fois dans les services sur cette affaire.

En ce qui concerne les logements, il faut savoir qu'à Antony on a 326 places d'hébergement, peut-être 330 maintenant, c'est assez important, et nous avons énormément de demandes sur le logement social, en ce moment c'est particulièrement difficile. Jacques Legrand n'est pas là mais il pourrait répondre mieux que moi, c'est extrêmement difficile de répondre aux demandes de personnes qui ont droit à un logement social parce qu'ils ont les revenus pour cela ; donc il est déplorable, et nous le déplorons tous, de ne pas pouvoir faire fonctionner le parcours résidentiel comme on le souhaiterait, et de ne pas faire suffisamment de mutations dans le parc social à l'heure actuelle, mais c'est un fait. Nous y travaillons quotidiennement avec Antony Habitat et avec le service logement, et c'est plutôt le service logement qui m'envoie des demandes que le contraire malheureusement, ce n'est pas de la faute du service logement mais c'est la faute à la précarité qui existe à l'heure actuelle dans les demandes.

Pour vous donner un exemple, au mois d'octobre-novembre, on a logé dans les logements solidaires ou assimilés de la ville d'Antony et des Amis de l'Avenir 12 familles, c'est quand même important, 12 familles qui vraiment en avaient besoin et qui étaient dans des conditions de vie très difficiles ; et après avoir logé 12 familles, on en a 10 autres qui attendent et c'est très difficile de satisfaire ces demandes. Elles viennent aussi bien du service logement que de la CAF ou de la CRAMIF ou des CVS, ou d'élus également.

Ensuite, sur la question qui revient à chaque fois des partenaires avec lesquels on a signé la charte en 2009, effectivement on nous avait promis un certain nombre de moyens, c'est pour ça qu'on l'avait signée mais par exemple FREHA n'a mis aucuns moyens en place pour

l'accompagner, et donc FREHA n'est pas un interlocuteur valable. Entretemps, il faut savoir qu'on a signé pour un appartement avec une association qui s'appelle PEGASE qui réhabilite des personnes de l'hôpital ERASME, donc on n'a pas fait que des choses avec les Amis de l'Avenir.

Nous allons aussi travailler, je l'espère, beaucoup plus avec St-Raphaël, il n'est pas dit d'ailleurs que le logement dont on prend le vote ce soir ne soit pas confié à St-Raphaël, mais il faut savoir aussi que St-Raphaël a un parc de 10 logements in situ et de 22 logements en dehors, ils ont déjà un parc important et ce sont eux-mêmes qui doivent solliciter Antony Habitat pour trouver des places de parcours résidentiel.

Quant au bilan, vous avez raison, vous avez un peu tort quand même puisque la dernière fois, lorsqu'on a voté les 4 studios du 76 avenue Kennedy, j'avais donné un bilan assez complet me semble-t-il. Je rappelle que nous avons actuellement 4 T4, 3 T3, 5 T1 et 2 T2.

Entre les surfaces pour les familles, les petites surfaces et les grandes surfaces, il faut un panachage mais comme on a pas mal de grands logements et qu'en général on a des familles avec un ou deux enfants, pas plus, rares sont les familles de 3 ou 4 enfants, on a suffisamment de grands logements à l'heure actuelle.

J'ajoute une chose : il faut qu'on arrive à faire fonctionner beaucoup mieux -je le dis ouvertement- cette articulation avec le parc social d'une manière générale, parce qu'il faut arriver à faire fonctionner le parcours résidentiel. C'est un travail à long terme et il se trouve qu'on est dans une crise grave et difficile pour beaucoup de gens actuellement, et on est en butte avec cet objectif en permanence, on y travaille et j'espère qu'on va pouvoir le faire rapidement fonctionner.

**M. le Maire** : Sur le parcours résidentiel, puisque c'est un sujet qui vous inquiète, je voudrais être plus optimiste que mon collègue parce que

les familles qui ont été logées dans les logements solidaires l'ont été tardivement. La première à y avoir eu accès est entrée le 31 décembre 2009. Nous sommes en décembre 2012, c'était il y a 3 ans, elle y est toujours. 3 ans, ce n'est pas très long. 4 familles au total sont entrées en 2009 – 2010, et une de ces 4 familles est déjà sortie au bout de 23 mois, elle a été logée dans le parc social, une sur quatre. Les autres sont rentrées en 2011 et 2012, il est normal qu'elles soient encore dans le parc. On commencera à porter un jugement en 2014 ou 2015, et si elles sont encore là, cela posera problème, mais pour le moment il est normal qu'elles y soient encore.

**M. RIVET** : Vous lisez un document, ça aurait été intéressant que le conseil ait ce document, on ne demande pas un exposé oral, aussi intéressant soit-il, on demande un document comme pour les associations de la politique de la ville pour lesquelles il y a un compte rendu d'activité, on demande un bilan de l'activité des associations à qui on a confié la gestion de ces appartements ; un bilan écrit joint à la délibération. Nous le demandons à chaque fois. Vous avez les documents, la preuve, vous en avez un qu'on ne connaît pas, et il faudrait qu'il soit joint au rapport, ce n'est quand même pas extraordinaire d'avoir un bilan !

**M. OLLIVRY** : Je m'engage à faire ce bilan la prochaine fois.

**M. le Maire** : Mais j'espère que vous êtes rassurés sur l'avenir du logement solidaire.

**Mme DEVEDJIAN** : En l'absence de Jacques Legrand, je voudrais dire à M. Meunier qu'à chaque fois qu'il y a une construction nouvelle de logements sociaux par Antony Habitat, on fait des PLAI, ce sont des logements d'insertion. La grande difficulté pour reloger les personnes qui sont en logement non pérenne, c'est qu'il faut des ressources

suffisamment stables pour que les bailleurs les acceptent. Et quand c'est possible, nous faisons du PLAI.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 8 - Cession d'un terrain de 159 mètres carrés situé 15 rue du Clos de Massy à M. Mike Cattan.**

(Rapporteur : Mme Devedjian)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 9 - Acquisition par la ville d'une parcelle de terrain de 16 mètres carrés (cadastrée AO n° 215) nécessaire à la régularisation de l'alignement de la Villa Yvonne à Antony.**

(Rapporteur : Mme Devedjian)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 10 - Acquisition par la ville d'une parcelle de terrain de 52 mètres carrés cadastrée CE n° 386 nécessaire à la régularisation de l'alignement de la rue Lecommandeur à Antony.**

(Rapporteur : Mme Devedjian)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

### **TRAVAUX – CONTRATS**

**- 11 - Adoption de l'avenant n° 1 au marché de travaux du cinéma – lot 1 relatif au gros œuvre étendu, passé avec la Société SN Bloch.**

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation.)

**Mme BUZELIN** : Je suis un peu étonnée des termes de la délibération qui ne correspondent pas aux éléments que vous fournissez dans l'avenant. Vous nous parlez d'une plus-value d'un montant de 16 869 € HT, mais vous n'intégrez pas la notion de moins-value sur le changement de prestations sur les réseaux d'évacuation des eaux usées, on passerait de fonte en PVC, ça coûte 27 000 € en moins, et à côté de ces éléments de dépollution, on a des coûts supplémentaires, je cite : « séquence colorée sur les clôtures de chantier » : 6000 € ; « réalisation d'une étanchéité : 4 000€ », etc ; je trouve que les termes de la délibération ne reflètent pas les termes de l'avenant ; je voudrais savoir quelles seraient les conséquences de la moins-value du changement de matériaux sur le réseau d'évacuation des eaux usées.

**M. le Maire** : Les 16 000 €, c'est un solde.

**Mme BUZELIN** : Tel que vous le présentez, on dirait que c'est juste en termes de pollution alors qu'il y a d'autres éléments qui interviennent, notamment la moins-value de 27 000 €

**M. le Maire** : Oui, mais après tout cela, le solde fait + 16 000.

**Mme BUZELIN** : Et les incidences sur les changements de matériaux ? A l'usage, est-ce que le PVC a la même capacité que la fonte ? Sinon pourquoi changer ?

**M. le Maire** : C'est aussi bien et c'est moins cher.

**Mme BUZELIN** : Et ce sera suffisamment pérenne ?

**M. le Maire** : Oui, aussi pérenne que l'autre système.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 12 - Adoption de l'avenant n° 3 au marché de travaux d'entretien et d'amélioration des voies communales et des espaces publics pour les années 2009 à 2012, passé avec la Société SOTRAVIA.**

(Rapporteur : M. Fouquet)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 13 - Marché de travaux d'entretien et d'amélioration des voies communales et des espaces publics pour les années 2013 à 2016 : validation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure de consultation des entreprises.**

(Rapporteur : M. Fouquet)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 14 - Adoption de la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'Union des Groupements d'achats publics (UGAP) par la ville d'Antony.**

(Rapporteur : M. Fouquet)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 15 - Adoption de l'avenant n° 1 à la convention relative à l'entretien par du personnel en insertion de différents espaces verts de la ville d'Antony, passée avec l'association Crysalis.**

(Rapporteur : M. Ollivry)

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. RUFAT** : J'avais deux questions sur cet avenant, deux éléments que je voudrais aborder :

- D'abord la mise en place d'un suivi pédagogique qui est mentionné, cela veut dire qu'il était inexistant ou bien fait d'une façon informelle ? C'est surprenant, on aurait pu imaginer que c'était inclus.

- Ensuite, sur les surfaces, vous dites qu'il y a de nouvelles surfaces dans l'allée du Nil, j'espère que c'est le prélude à la réfection de la chaussée de l'Allée du Nil ?

**Mme DEVEDJIAN** : Non, ce sont les espaces verts uniquement.

**M. RUFAT** : J'espère quand même que c'est aussi le prélude à la réfection de la chaussée de l'Allée du Nil, cela pourrait être l'occasion.

Et puis je voudrais connaître les raisons qui vous ont amenés à retirer de la mission les bacs à sable ? Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ?

**M. OLLIVRY** : C'est une amélioration de la formation, il y avait de la formation déjà mais c'est une amélioration de la formation.

L'équipe des espaces verts de Crysalis est de plus en plus satisfaisante bien que les recrutements soient difficiles à faire pour trouver du personnel un minimum qualifié ; on pourra leur confier, d'après les services techniques et si l'on a satisfaction, des espaces verts supplémentaires.

La réponse sur les bacs à sable, je ne l'ai pas.

**M. RUFAT** : Il y a une histoire de phytosanitaire derrière, d'utilisation de produits sanitaires, est-ce qu'il y avait un problème de dangerosité ?

**M. OLLIVRY** : Peut-être, on trouvera la réponse et on vous la donnera.

**M. le Maire** : En ce qui concerne Crysalis, je tiens à dire que cette association fonctionne très bien, qu'elle est très efficace puisque sur 10

sorties de l'insertion des espaces verts de Crysalis, 5 ont trouvé un emploi, ce qui dans cette période est un exploit, et 3 ont trouvé une formation qualifiante ; il n'y en a que deux, deux malheureusement quand même, qui sont encore au chômage.

Par ailleurs, la ville pratique aussi l'insertion en direct. J'ai à cet égard, une information pour M. Rivet : nous avons 39 emplois aidés actuellement et on continue d'en recruter.

**M. RIVET :** Ma question concerne le partenariat avec les entreprises d'insertion : au mois de mai, vous nous aviez présenté une délibération portant sur une convention avec l'association Antraide, qui avait suscité pas mal de questions de notre part. Je suis allé au-delà de cette discussion en conseil et ma question est la suivante : nous n'avons eu qu'une fois une convention avec eux de l'ordre de 10 000 €, pourquoi ne ferait-on pas une convention avec Antraide de même type que celle là puisque c'est la deuxième association d'insertion que nous avons sur la commune ? Je trouve qu'il y a du travail pour tout le monde et ce serait bien d'avoir aussi une coopération avec cette association. Donc pourquoi ne pourrait-on pas continuer ce qu'on a commencé cet été avec cette association ?

**M. le Maire :** Antraide n'a pas le même statut que Crysalis, c'est une association intermédiaire, c'est assez spécial. Cela dit nous avons fait travailler Antraide au maximum du budget que l'on avait voté il y a quelques mois.

**M. RIVET :** Oui, et ma question est : pourquoi ne pas continuer ? Nous avons une convention qui porte sur 87 000 € et Antraide est une association d'insertion.

**M. OLLIVRY :** Non, pas d'insertion, intermédiaire.

**M. RIVET** : C'est une association d'insertion qui permet à des gens de travailler et ensuite d'aller vers un travail pérenne ; je voudrais savoir pourquoi on ne les fait pas travailler.

**M. OLLIVRY** : Le fonctionnement n'est pas le même.

**Mme DEVEDJIAN** : On les fait travailler mais c'est une association intermédiaire qui a un statut assez particulier, il ne peut y en avoir qu'une sur le territoire d'Antony, il y en a une autre sur Fontenay Aux Roses, sur Bourg-La-Reine et Châtenay-Malabry, et chacune de ces associations a un territoire extrêmement délimité. Ils sont là pour aider à l'insertion mais ce n'est pas le même statut que les chantiers d'insertion, ça n'a rien à voir.

**M. RIVET** : Le but est le même : permettre d'insérer des gens à l'emploi.

**M. le Maire** : On les fait travailler au maximum de nos possibilités ; 10 000 €, cela représente quand même beaucoup d'heures.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

#### **- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**- 16 - Renouvellement de la convention de services partagés à passer avec la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre dans le cadre du transfert de la compétence « activités d'enseignement de la natation ».**

(Rapporteur : M. Le Lamer)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

#### **PERSONNEL**

**- 17 - Modification du tableau des effectifs.**

(Rapporteur : Mme Zerah)

(Lecture du rapport de présentation.)

**M. RUFAT** : Une question concernant le poste de médecin : pourquoi y a-t-il tant de difficultés pour recruter sur ce poste là ? Est-ce que vous avez tout de même un candidat ? Ou bien est-ce qu'on va se retrouver avec un poste vacant ?

**Mme ZERAH** : Le candidat a été enfin trouvé.

**M. le Maire** : Cela fait deux ans qu'on l'attendait, et en plus à un prix normal.

**M. RUFAT** : Il y a des grilles tarifaires.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

#### **- 18 - Participation aux contrats de prévoyance labellisés en faveur du personnel municipal.**

(Rapporteur : Mme Zerah)

(Lecture du rapport de présentation.)

**Mme BUZELIN** : J'aurais voulu connaître l'avis du Comité Technique Paritaire, premièrement ; deuxièmement je voudrais connaître les critères de labellisation des assureurs. Troisièmement, je m'interroge sur le choix du label au détriment de la MNT. A partir du moment où l'on ouvre ce type de prestations aux assureurs privés, le risque quand même pour les assurés est qu'ils soient choisis en fonction de leur âge et de leur état de santé, avec des primes plus importantes pour certains alors que les mutuelles ont une notion de solidarité bien plus importante que l'assureur classique qui souhaite avant tout réaliser des marges bénéficiaires sans notion de solidarité.

**Mme ZERAH** : Sur la question du CTP je ne peux pas répondre, cela a eu lieu ce matin, je n'étais pas présente.

Sur la labellisation, toutes les assurances prévues ont été labellisées par le ministère, c'est une garantie que nous avons.

**M. le Maire** : Le CTP a donné un avis favorable.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour et 3 abstentions.)**

### **EDUCATION**

**- 19 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement engagées par l'Education Nationale en faveur de l'initiation aux langues étrangères dans les classes de cours élémentaires durant l'année scolaire 2012/2013.**

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**M. RUFAT** : J'ai une demande de précision : les 6 000 €, c'est pour la totalité ?

**M. LE BOURHIS** : Oui.

**M. RUFAT** : Quel est le coût de l'allemand ?

**M. le Maire** : 27 000 €.

**M. LE BOURHIS** : C'est l'effort fait par la ville pour sauver l'allemand.

**Mme GONIN** : Je suis très contente, nous avons fait beaucoup de démarches avec les enseignants, par exemple au collège Henri-Georges Adam, maintenant les enfants qui ont commencé l'allemand peuvent rentrer dans une classe où ils font anglais et allemand en même temps, ils peuvent commencer avec l'allemand, cela ne présage rien de négatif pour continuer avec l'anglais ensuite, bien au contraire.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **- 20 - Autorisation du transfert de gestion à la SGIM de la convention de gestion immobilière du 28 janvier 1981 entre la ville et la SEMIDEP.**

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. MEUNIER** : Voilà une délibération qui n'est pas sans soulever un certain nombre d'interrogations, parmi lesquelles et pas la moindre, celle de sa cohérence avec la délibération soumise demain à la séance plénière du Conseil Général des Hauts de Seine et qui acte, entre autres, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 le transfert de gestion à Antony Habitat du patrimoine géré jusqu'à ce jour par la SEMIDEP sur le quartier du Noyer Doré.

A l'exception du fait que pour le patrimoine du Noyer Doré, les différentes conventions en cours lient la SEMIDEP au Conseil Général des Hauts de Seine alors que pour le patrimoine de la Résidence de l'Herbier, la convention en cours lie la SEMIDEP et la ville, il n'en reste pas moins qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la SEMIDEP aura fusionné avec la SGIM par une transmission universelle de patrimoine.

Pourquoi ce qui ne pose aucun problème quand il s'agit du Conseil Général des Hauts de Seine, à savoir la reprise de la gestion du patrimoine du Noyer Doré de la SEMIDEP par Antony Habitat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, cela poserait-il un problème quand il s'agit de la ville ? Le moins qu'on puisse dire est que le rapport joint en annexe de la délibération ne répond pas à cette question, rapport sur lequel je reviendrai un peu plus tard.

A défaut de l'existence d'une commission municipale sur le logement, j'ai demandé des explications sur cette délibération en commission municipale Urbanisme et Travaux. Et ce n'est pas sans avoir

dû insister quelque peu que j'ai finalement obtenu comme réponse à une partie de mes interrogations de la part de Mme l'adjointe au Maire à l'Urbanisme, qu'elle considérait la convention de gestion du 28 janvier 1981 liant la ville à la SEMIDEP comme léonine et que la SEMIDEP avait très mal géré le patrimoine de l'Herbier.

Il ne s'agirait donc pas uniquement, comme le laisse supposer le rapport, d'une simple régularisation administrative nécessaire à la passation future à plus ou moins brève échéance de la gestion du patrimoine de l'Herbier à Antony Habitat. Pour qui connaît un peu ce dossier, un avis est du reste donné dès les premières lignes du rapport, il y est ainsi écrit : « Selon les termes de cette convention, la ville est tenue de prendre en charge les éventuels déficits d'exploitation de la Résidences de l'Herbier ». Qu'en est-il sur le sujet ? Et ne serait-ce pas là la prise en charge de ces éventuels déficits par la ville au profit de la SEMIDEP, qui pose en réalité un problème et aurait empêché qu'à ce jour, un accord soit trouvé pour la reprise de la gestion du patrimoine par Antony Habitat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ?

En réalité, c'est bien le cas, la ville se refusant à prendre en charge une partie du déficit d'exploitation de la résidence de l'Herbier, contrairement aux termes de la convention entre la SEMIDEP et la ville le 28 janvier 1981. C'est du reste ce qu'avait déjà indiqué la présidente de la SEMIDEP en octobre 2012. J'observe qu'il est bien tard, Mme l'adjointe au maire à l'Urbanisme, pour nous éclairer sur les termes de la convention liant la ville à la SEMIDEP depuis 1981 ! Vous et vos prédécesseurs gérez cette ville depuis 29 ans sans jamais que vous vous soyez donné la peine jusqu'à il y a quelques mois de dénoncer publiquement cette convention ou d'entamer la moindre négociation avec la SEMIDEP à ce sujet.

**Mme DEVEDJIAN : Si !**

**M. MEUNIER** : Ce n'est pas ce que m'a dit la présidente de la SEMIDEP. Que se serait-il passé si le compte d'exploitation de la résidence de l'Herbier avait été bénéficiaire ? C'est la SEMIDEP qui aurait reversé l'excédent d'exploitation à la ville. Et d'autres collectivités territoriales ont profité de ce mécanisme sans jamais s'en plaindre ni le dénoncer. A titre d'information, depuis 2009, la SEMIDEP reverse au profit du Conseil Général des Hauts de Seine l'excédent d'exploitation qu'elle dégagne sur le patrimoine Antonien du Noyer Doré. Pour information des membres du conseil, c'est du reste ce mécanisme qui entraîne la disparition de la SEMIDEP puisque, d'une part, en reversant ces excédents d'exploitation, la SEMIDEP s'est retrouvée privée de tout autofinancement ; et d'autre part il a été considéré que la prise en charge des déficits d'exploitation de la SEMIDEP par les différentes collectivités territoriales auxquelles elle était liée s'apparentait au versement d'une subvention d'exploitation, ce qui est devenu illégal.

Mais revenons au déficit d'exploitation de la résidence de l'Herbier. Quelles en sont les raisons ? Car il est facile de dire que la SEMIDEP gérait mal cette résidence, le président de la SGIM partage-t-il par exemple cet avis ? Non. Tout comme l'actuelle présidente de la SEMIDEP, mais cela est normal. Sachez que ce dernier, lui, considère tout comme la présidente de la SEMIDEP, -sur ce point leurs analyses se rejoignent- que le déficit d'exploitation de la résidence de l'Herbier est lié au mode de financement du logement social tel qu'il existait à l'époque, en choisissant un déficit d'exploitation sur une période longue compte tenu du plan de financement ; c'est bien cette caractéristique qui explique le déficit d'exploitation de la résidence de l'Herbier.

Du reste, que va-t-il se passer lorsqu'Antony Habitat aura repris la gestion de la Résidence de l'Herbier, ce qui suppose le transfert de la convention de gestion de 1981 à Antony Habitat. En effet, sauf à

considérer qu'on attend que les emprunts encore en cours liés au financement de la construction de cette résidence tombent d'eux-mêmes, ce qui reviendrait à faire supporter le déficit d'exploitation structurelle de la résidence de l'Herbier par la SGIM, il n'y a pas de raison que par miracle cette résidence dégage un compte d'exploitation positif. Si le transfert de gestion à Antony Habitat de la Résidence de l'Herbier avait lieu à brève échéance, Antony Habitat renoncerait-il à demander à la ville de participer au déficit du compte d'exploitation de la Résidence de l'Herbier comme le prévoient les termes de la convention signée en 1981 entre la ville et la SEMIDEP ? Convention qui, du reste, à l'époque a permis de réaliser 156 logements sociaux sur la ville, ce dont on ne peut que se féliciter.

D'autant plus lorsqu'on sait que dans cette résidence, il existait un restaurant et quelques logements à destination des personnes handicapées. Un restaurant et des logements que Patrick Devedjian, devenu maire d'Antony en 1983, s'est empressé de faire fermer !

**Mme DEVEDJIAN** : Non.

**M. le Maire** : Sur cette partie de la SEMIDEP, la résidence de l'Herbier, pour laquelle la ville avait pris l'engagement en 1981, un engagement pris à l'aveugle, d'assurer le financement des déficits de manière systématique, et sans trop regarder, et sans trop s'informer du détail des coûts de gestion, nous étions en effet pieds et poings liés par convention avec la SEMIDEP, et bien que nous ayons demandé déjà depuis près de 20 ans de renégocier cette convention, cela a toujours été refusé. D'ailleurs quels que soient les régimes, la SEMIDEP faisait toujours la même réponse, elle avait un contrat léonin, elle tenait à le garder. Quand on tient cette position là, généralement on reste ferme sur ses positions.

Nous avons quand même en 2005 commencé à détecter des problèmes, à poser des questions à la SEMIDEP qui ne nous répondait pas, et en 2006, à force de ne pas avoir de réponse à nos questions, nous avons cessé de payer le déficit ; il faut savoir que dans l'immobilier, les opérations sont généralement déficitaires au départ quand les emprunts sont encore lourds, mais les emprunts ça se rembourse, et après 10 ou 15 ans de remboursement d'emprunts, les opérations deviennent presque toujours excédentaires. Tous les spécialistes du logement social le savent, au bout de 15 ans, un logement social rapporte et rapporte de plus en plus, et ce sont les excédents apportés par les vieux logements qui financent les investissements sur les nouveaux logements. D'ailleurs, M. Meunier, quand on connaît le monde du logement social, on sait bien qu'il est très rentable, il dégagne des marges considérables. Parfois le gouvernement a eu envie de mettre la main dessus. Quand j'étais administrateur des filiales de logement de la SNCF, 82 000 logements sociaux, nous faisions remonter de l'argent pour financer la SNCF.

Nous avons donc considéré que c'était anormal qu'au bout de 25 ans, ces logements aient un déficit non pas même stable mais croissant. Mais quand il a commencé à doubler, ce déficit, dans les années 2005 et 2006, on n'a pas pu le supporter et on s'est dit : puisque la SEMIDEP refuse de nous répondre, on arrête de payer, et le jour où elle répondra, on verra. Pendant 5 ans la SEMIDEP est restée totalement sans réponse, elle ne demandait rien et on ne payait plus. On inscrivait au budget les dépenses mais on ne les payait plus. Et puis il y a quelques mois, avant que la liquidation décidée par la ville de Paris soit lancée, la directrice générale de la SEMIDEP a pris contact avec nous en disant : il faut qu'on en parle, de cette affaire ! On en a parlé et c'est au milieu de nos conversations au bout de quelques mois, que l'on a appris que la

SEMIDEP allait être liquidée. Nous avons négocié avec la directrice générale de la SEMIDEP, avec le directeur général de la SGIM, et le résultat des négociations est qu'ils vont nous réduire notre dette de 800 000 €. Pourquoi 800 000 €? C'est pour l'essentiel le montant des provisions qu'ils ont passées sur les travaux et qui n'ont pas donné lieu à des travaux. Ils passaient des provisions très nettement supérieures aux normes et ils ne faisaient pas les travaux ; L'écart était de 800 000 €. Cela aurait pu être davantage.

La SGIM nous rembourse donc 800 000 €, ce qui va apporter quelques recettes supplémentaires au budget 2013 ; voilà les explications que vous pouvez transmettre à vos amis de la SGIM.

**M. MEUNIER** : J'observe simplement que le Président du Conseil Général, Patrick Devedjian, ne s'est jamais ému du déficit d'exploitation sur le Grand Ensemble.

**M. le Maire** : Mais Le Grand Ensemble n'est pas déficitaire du tout.

**M. MEUNIER** : Le patrimoine de la SEMIDEP sur le Grand Ensemble ne dégagne un bénéfice d'exploitation que depuis 2009, ce qui veut dire que depuis sa construction il a été déficitaire. Et le Conseil Général a toujours payé rubis sur l'ongle ce qu'il devait à la SEMIDEP.

**Mme DEVEDJIAN** : Non, pas du tout, il y avait un bail emphytéotique, qui dure jusqu'en 2025 je crois, du département de la Seine qui a été transféré au département des Hauts de Seine, donc cela n'a rien à voir avec les statuts de l'Herbier. Et la SEMIDEP reversait une somme pas très importante mais tous les ans au Conseil Général. Et la SEMIDEP gérait complètement les logements du Noyer Doré qui arrivent à Antony Habitat.

**M. SERIN** : C'était un cadeau de M. Aubry à M. Chirac à l'époque.

**M. le Maire** : Oui, les liaisons dangereuses !

**M. MEUNIER** : Je vous laisse la responsabilité de vos propos.

**M. le Maire** : En tous cas vous avez toujours de bonnes lectures, vous connaissez le rapport de la MILOS, lisez-le.

**M. MEUNIER** : Je vous conseille alors de lire le rapport du Conseil Général soumis demain sur la transmission du patrimoine de la SEMIDEP, vous verrez que le Conseil Général reconnaît avoir réglé rubis sur l'ongle ce qu'il devait à la SEMIDEP car le mécanisme de gestion était exactement le même.

**M. le Maire** : Non, ça n'a rien à voir. En tous cas, en ce qui concerne la SEMIDEP, nous allons récupérer 800 000 €.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 21 - Adoption d'un contrat de transaction pour la résiliation du marché de préparation du dossier de création de la zone d'aménagement concerté « Antonypole » et d'assistance pour la construction des aménageurs à passer avec la société CITADIA .**

(Rapporteur : M. Fau)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 22 - Adoption d'un contrat Enfance Jeunesse à passer avec la CAF des Hauts de Seine.**

(Rapporteur : Mme Bergerol)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. RIVET** : Les documents en annexe sont très intéressants, j'invite mes collègues qui ne l'ont pas fait encore à les lire, c'est très intéressant sur les chiffres qui sont donnés sur la jeunesse, sur les activités, j'ai simplement une question dont on a déjà parlé hier en commission : page 27, en ce qui concerne le nombre de naissances,

j'avais noté que le nombre de naissances avait baissé sur Antony : en 2008 : 859 ; en 2010 : 843 ; en 2011 : 833, et hier vous avez cité un chiffre beaucoup plus important...

**M. le Maire** : Avant 2008, en 2007 et les années précédentes, il y avait entre 800 et 820 naissances par an à Antony. Le chiffre est monté à 859 en 2008 et depuis, systématiquement, chaque année, il se situe au dessus de 830, cette année le nombre des naissances marque une forte augmentation et devrait dépasser les 880. C'est la tendance actuelle. Je suis mensuellement les chiffres des naissances et des décès.

**M. RIVET** : Donc ça remonte.

**M. le Maire** : Et d'ailleurs la pression est de plus en plus forte sur les classes maternelles ; la baisse que vous avez observée était donc conjoncturelle. Et le supplément de naissance de 30 à 40 enfants par an augmente désormais chaque année les effectifs des écoles maternelles et cela pose à M. Le Bourhis des problèmes complexes.

**M. RUFAT** : Je suis d'accord avec M. Rivet sur l'intérêt des documents annexes. Il y a un certain nombre d'éléments, page 11, sur les prestations qui vont être versées pour les différentes structures d'accueil d'enfants, je comprends pour les Coquelicots que le nombre prévu n'est pas suffisant, que pour Raymond Aron elle n'ouvrira pas avant 2015, mais pourquoi aucune prestation n'est prévue pour Pirouette ?

**Mme BERGEROL** : Parce qu'on ne touche de l'argent que pour de nouvelles actions ou de nouvelles structures. La Source continue à toucher un peu.

**M. le Maire** : La Source a été la première structure financée par le Contrat Enfance. Lorsqu'on a signé le premier Contrat Enfance, La Source n'était pas encore ouverte et Pirouette en revanche n'a pas été financée parce qu'elle a été ouverte en 2004 ; on ne perçoit cette aide que pour les opérations postérieures à 2004.

**M. RUFAT** : Un commentaire général sur les crèches associatives : Page 34 il est fait mention des difficultés financières de ces associations, il me semble qu'on en a déjà discuté en conseil, on a parlé des difficultés notamment liées aux coûts des loyers ; est-ce que c'est cette raison-là qui amène le projet de réunion de ces crèches associatives dans la Crèche Pajeaud qui est prévue ?

**Mme BERGEROL** : En partie oui ; elles sont demandeuses d'avoir des locaux avec des baux pérennes et des tarifs stables. Et en plus cela nous permettra de créer des places supplémentaires parce qu'une des structures est demandeuse de pouvoir s'agrandir.

**M. RUFAT** : Est-ce que les structures verseront un loyer pour l'occupation des locaux à la ville ?

**Mme BERGEROL** : Oui. Un loyer raisonnable. On signera une convention et il y aura un bail.

**M. le Maire** : Sinon elles seraient avantagées par rapport aux autres. La ville subventionne toutes les crèches parentales et associatives, mais pour ne pas rompre l'équilibre, il faut qu'elles versent un loyer, un loyer modéré. Par ailleurs Véronique Bergerol n'a pas dit que jusqu'à présent, les conditions d'accueil dans les crèches associatives étaient assez précaires, notamment il y en a qui sont dans des pavillons pas forcément adaptés pour ce genre d'activité. A Pajeaud elles fonctionneront dans de meilleures conditions.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 23 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions départementales au titre du Pôle Solidarités pour l'année 2013.**

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation.)

**M. MEUNIER** : En préambule je souhaiterais d'abord revenir sur la manière dont est présenté en page 2 le dispositif de prévention des 6-14 ans mis en œuvre par Activac, et je cite : « Activac est un dispositif municipal de la politique de la ville d'Antony. Il répond à un déficit d'accompagnement éducatif pour les enfants et adolescents en difficultés, livrés à eux-mêmes dans le quartier du Noyer Doré pendant les périodes de vacances scolaires, favorisant ainsi une certaine vulnérabilité face aux tentations inhérentes au quartier. » Le moins qu'on puisse dire est qu'une telle rédaction n'est pas des plus heureuses ! En effet certains parents, vu la manière dont ils éduquent leurs enfants, sont publiquement stigmatisés dans ce quartier, et on semble dire que c'est spécifique à ce quartier. On ne voit pas ce qu'une telle rédaction apporte. J'avais cru comprendre dans les propos de Mme l'adjointe au maire responsable de la politique de la ville, lors des précédents conseils municipaux, qu'il n'y avait pas de problème particulier de délinquance sur la ville. Quelles sont alors les tentations inhérentes au quartier ? Informez-vous les nouveaux habitants du quartier des risques encourus par leurs enfants ?

Sur la délibération en elle-même, les sommes mentionnées pour financer le dispositif mis en œuvre sont loin d'être négligeables : 520 350 € et 359 900 € de subventions demandées au Conseil Général des Hauts de Seine au titre du Pôle Solidarités. Si le rapport joint à la délibération décrit les différentes actions entreprises dans le cadre du dispositif communal « Accompagnement Suivi Jeunes », il n'en reste pas moins que cette description reste relativement générale avec un certain nombre de formules toutes faites. A titre d'exemple : « ce dispositif a vocation à apporter un traitement global de l'insertion des jeunes concernés... » ; « la régulation au sein des quartiers permet d'éviter l'accentuation des tensions... » ou encore : « le travail mis en place par la

suite permet d'optimiser la relation du jeune à la société...» Quand un bilan quantitatif et qualitatif de ce dispositif sera-t-il enfin communiqué au conseil municipal ? Il est même exigé par le Conseil Général des Hauts de Seine pour le versement des diverses subventions demandées, est-il bien communiqué ?

Encore une fois vous nous demandez de vous signer un chèque en blanc et de vous faire a priori confiance, c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Mme DEVEDJIAN** : Je veux bien répondre : bien sûr, il y a des enfants qui sont pris dans les structures classiques, Pierre Kohlmann, etc... mais vous avez aussi toujours des enfants et des jeunes que l'on trouve inoccupés pendant les petites vacances, et Activac fait le tour de tous ces enfants pour les inviter à venir faire des activités. Ce n'est pas les stigmatiser, c'est que leurs parents ne vont pas les inscrire dans des associations structurées, et le but d'Activac est de leur donner des activités de loisirs aussi intéressantes que possible et de permettre aux familles d'aller dans des dispositifs de droit commun plus importants ; ça marche très bien et ça permet aux enfants de 8 ans de ne pas faire les guetteurs de deals dans ce quartier, il en reste un peu mais quand vous dites qu'il n'y a pas d'insécurité dans ce quartier, si, malheureusement il en reste toujours un peu.

**M. RIVET** : Dans un autre conseil, vous aviez dit qu'il n'y avait pas de problème.

**M. SERIN** : Mais il y a des choses qui se passent à Antony comme partout ! Ce que vous n'avez pas bien compris, c'est que ces dispositifs mis en place sont faits dans le but de prévenir et parfois de demander aux autorités de police d'intervenir. On ne va pas dire qu'à Antony il n'y a aucun stupéfiant qui circule, on n'a jamais dit cela, ce que l'on souhaite, c'est qu'on soit en dessous de la moyenne, on est raisonnables, on est

sensés, on souhaite que la police fasse son travail, elle le fait et le fait bien à Antony. Nous avons mis en place des dispositifs de prévention et des audits de quartier, quand il y a un problème on tient informées régulièrement les autorités sur ces sujets, mais on a aussi un problème avec notre justice, -et ce n'est pas la justice de droite ou la justice de gauche- on a un problème avec des décisions de justice qui ne sont pas exécutées et qui parfois nous interpellent.

**Mme DEVEDJIAN** : Quant au bilan, tous les ans je donne le bilan d'accompagnement et de suivi des jeunes, je le fais à la commission de la politique de la ville, je ne le fais pas au conseil municipal mais tous les ans je le donne.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix pour, 6 abstentions)**

**- 24 - Adoption de l'avenant n° 4 au traité de concession relatif à la chambre funéraire d'Antony à passer avec la société OGF.**

(Rapporteur : Mme Nguyen)

(Lecture du rapport de présentation.)

**M. RUFAT** : Là on vote les grilles des tarifs optionnels seulement ?

**Mme NGUYEN** : Oui.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 25 - Adoption de l'avenant n° 2 à la convention passée avec les services de l'Etat pour la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité.**

(Rapporteur : M. Ollivry)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 26 - Adoption d'une convention d'objectifs à passer avec l'association des commerçants non sédentaires d'Antony dénommée « Le Marché des Découvertes » pour la promotion et l'animation du marché d'Antony et l'information des usagers.**

(Rapporteur : Mme Marlet)

(Lecture du rapport de présentation)

**Mme MARLET** : Un certain nombre d'animations ont vu le jour depuis la semaine du Goût, il y a eu les opérations de Noël, les opérations de printemps plusieurs fois par an, ils ont pris l'engagement de faire des opérations d'animation sur le marché, la promotion du marché, des différents articles sur différents supports, et tout ce qui permet de mettre en évidence ce marché. Ils l'ont très bien fait en particulier pendant la durée des travaux de reconstruction du marché, cela a permis de voir que le commerce ne s'était pas dilué pendant les travaux et que nous avons pu faire vivre en même temps un marché tiers par tiers détruit puis reconstruit, et parallèlement un marché provisoire.

Je considère que le marché est une locomotive du centre ville et qu'il est important de lui permettre d'être toujours le premier marché des Hauts-de-Seine.

**Mme BUZELIN** : Je voudrais savoir si les autres années on avait aussi une subvention de 43 500 € ? Et a-t-on une idée du chiffre d'affaires que génère le marché annuellement ?

Autre question : Je raisonne juste en tant que cliente, je sais que ça mettrait « le bazar » au sein de l'Île de France mais le marché le samedi, quand on travaille toute la semaine, c'est beaucoup plus adapté pour ses courses ; et personnellement je vais de plus en plus à Bourg-la-Reine, cela me permet de faire mes repas le samedi midi, le samedi soir et le dimanche.

**Mme MARLET** : Pour les redevances perçues par la ville, je vous les communiquerai dans les jours qui viennent, mais pour le marché du samedi, c'est quasiment impossible de faire un marché à Antony quand il y a le marché de Bourg-la-Reine pour l'unique raison que 50% des commerçants du marché de bouche sont aussi à Bourg-la-Reine, c'est un peu complémentaire, les gens qui ont vraiment besoin de faire leur marché pour le samedi soir vont retrouver les commerçants à Bourg-la-Reine, sinon ils viennent spontanément au marché à Antony le dimanche matin.

Quant au montant, nous n'avons pas revalorisé le montant de cette subvention en accord avec eux. Nous travaillons en commission des marchés et les commerçants ont pensé que pour le moment, avec les 43 500 € ils pouvaient faire beaucoup de choses, et que c'était assez confortable pour les deux ans à venir encore.

**Mme BUZELIN** : Autre point : pour revaloriser encore le marché d'Antony, ne serait-il pas possible de faire un lien sur le site de la ville ?

**Mme MARLET** : Il y est, les commerçants ont pris un portail sous le sigle « Mon marché d'Antony.com », c'est dans le grand magasin d'Antony.com, et il y a un lien avec la ville.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 27 - Adoption d'une convention d'objectifs à passer avec l'Office du Tourisme - Syndicat d'initiative d'Antony.**

(Rapporteur : Mme Léon)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 28 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein des établissements locaux d'enseignement – modificatif.**

(Rapporteur : M. Sénant)

**M. SENANT** : Il s'agit de remplacer Pierre Médan qui a décidé de démissionner non pas du conseil municipal mais du conseil d'administration du lycée Descartes, et je propose qu'il soit remplacé par Mme Battu dont j'ai reçu la candidature. Il n'y a pas d'autres candidats ?

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 9 ne prenant pas part au vote - Mme Battu est élue.)**

**- 29 - Communication du rapport d'activité de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre - Année 2011.**

**M. le Maire** : Vous avez reçu ce rapport, avez-vous des observations ?

**M. FEUILLADE** : Cela fait plusieurs fois qu'on demande qu'il soit fait un bilan financier des transferts de compétences de la CAHB. Il s'est passé un évènement au dernier conseil communautaire, c'est que la ville du Plessis-Robinson est sortie de la compétence facultative pour les conservatoires. On voit que d'autres villes font des analyses et disent aujourd'hui : je ne me retrouve pas dans ce que fait la CAHB et je préfère revenir au système communal.

Il ne s'agit pas pour moi de remettre en cause le travail fait à la CAHB, on vote souvent les délibérations qui concernent notamment les missions sports et culture de la CAHB, mais je voudrais qu'un jour on fasse ce bilan et qu'on sache si la CAHB permet de faire des économies ou si ça coûte plus cher. On le demande tous les ans, au moment où on nous fait ces communications, il serait intéressant d'avoir ce bilan ; cela fait plusieurs fois qu'on le demande, vous dites toujours oui mais on ne l'a jamais. Cela fait 8 ans que la CAHB existe, je pense qu'il faudrait faire le

travail. On se pose des questions sur cet échelon supra-communal, on voudrait savoir si c'est efficace et efficient.

**M. le Maire** : Sur le fait de savoir si les EPCI font des économies, la Cour des Comptes s'y est essayé et je ne suis pas certain qu'elle ait vraiment réussi à conclure : Il est clair que lorsqu'on crée une structure nouvelle, il y a des coûts fixes. Est-ce que les économies d'échelle apportées par ces créations nouvelles permettent de compenser les coûts fixes ? Dans le temps, peut-être, mais actuellement, ce n'est pas sûr. Je peux dire que la gestion de la CAHB actuellement est de plus en plus affinée et vous verrez d'ailleurs, lorsque son budget sera présenté, que les dépenses n'augmenteront que de très peu, essentiellement en raison du gvt du personnel et en raison du prélèvement de la péréquation. Pour le reste, les dépenses de la CAHB seront au moins stabilisées, comme celles de notre ville. Vous le verrez au prochain budget : Nous donnons acte de la communication.

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**- 30 - Communication du rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)- Année 2011.**

(Rapporteur : Mme Nguyen)

(Lecture du rapport de présentation)

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**- 31 - Communication du rapport d'activité du syndicat mixte de Massy-Antony-Hauts de Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR)-Année 2011**

(Rapporteur : Mme Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation.)

**Mme BUZELIN** : Sur les déchets verts, je voudrais savoir s'il ne serait pas possible pour les particuliers de venir chercher du compost ?

**Mme COTTENCEAU** : La plateforme du compost est réalisée mais un particulier n'y a pas accès ; l'année dernière on en avait mis à disposition au moment de la Fête de la Nature un certain volume, on réfléchit à un endroit où l'on pourrait en mettre à disposition.

**Mme BUZELIN** : Hier, il aurait dû y avoir un ramassage sur le quartier des Fleurs côté Intermarché, il n'a pas eu lieu ; on est un certain nombre de personnes à avoir laissé nos poubelles pleines sans ramassage.

**Mme COTTENCEAU** : Le rythme de 15 jours va être amélioré, cela va être moins chaotique en 2013.

**Mme BUZELIN** : Là, ça fait 8 semaines qu'il n'y a pas eu de ramassage alors que c'était prévu dans l'Agenda.

**M. le Maire** : Pour 2013, le marché a été renouvelé mais dans des conditions différentes puisque chaque semaine, il y aura un ramassage à partir de mars jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, il y aura juste 3 mois sans ramassage sur l'année.

**Mme BUZELIN** : J'ai appris qu'il y avait des problèmes de radioactivité sur les années antérieures à 2012.

**Mme COTTENCEAU** : Oui, il y a un portail qui le signale, en 2011 il n'y en a pas eu. Il y a même eu une campagne en 2000 pour récupérer auprès des particuliers tous les objets ornementaux radioactifs qui avaient un grand succès dans les années 1920 à 1940, comme des réveils qui brillaient la nuit et qui étaient radioactifs, ils ont essayé de les récupérer.

**Mme BUZELIN** : Au niveau des emballages pour les liquides alimentaires, les briques, etc, on signale qu'ils nécessitent une installation

spécifique, je voudrais savoir s'il va bien y avoir une installation sur le site.

**Mme COTTENCEAU** : Oui.

**Mme BUZELIN** : Et page 24, on parle d'une charge additionnelle de 1,847 M€, je voudrais savoir ce que ça représente, il est marqué un reversement d'Eco-Emballages et la reprise de matériaux pour 1,847 M€.

**M. le Maire** : C'est le reversement d'Eco-Emballages avec la CAHB pour le tri sélectif des emballages.

**Mme BUZELIN** : Et il y a une charge exceptionnelle pour le SIMACUR ?

**M. le Maire** : Oui, également pour Chilly-Mazarin et Massy.

**Mme BUZELIN** : Pourquoi est-ce exceptionnel ?

**M. le Maire** : Cela n'avait pas été prévu.

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**- 32 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) – Année 2011.**

(Rapporteur : Mme Lemmet)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. RUFAT** : Comme j'ai vu que vous étiez, Mme Lemmet, de plusieurs commissions, je voudrais vous poser des questions : dans la présentation générale il y a dans les prévisions annoncées 3 hausses qui me paraissent importantes, je voudrais que le conseil municipal les ait bien prises en compte : d'abord la hausse des tarifs, une hausse qui est prévue dans le rapport de 30% d'ici 2015, cela fait une hausse assez conséquente de l'électricité à prévoir.

Il y a ensuite une deuxième hausse qui est la hausse des litiges, notamment les litiges liés à la facturation et liés aux trop-perçus. Les gens demandent de ne pas avoir de taxe de trop-perçu.

Et puis une hausse de la précarité énergétique, avec mise en place des tarifs de première nécessité. Sur ce point je voudrais savoir combien de familles Antoniennes bénéficient de ce TPN ?

**Mme LEMMET** : 447 familles d'Antony bénéficient de ce tarif de première nécessité.

**M. RUFAT** : Est-ce que c'est en hausse à Antony ?

**Mme LEMMET** : Je n'ai pas la variation d'une année sur l'autre.

**M. RUFAT** : Par ailleurs j'ai trouvé tout à fait intéressant comme l'année dernière d'avoir des documents qui sont tout à fait transparents ; l'année dernière il y avait eu un débat sur les différends avec EDF, là c'est le devenir du compteur Linki, le compteur « intelligent », certains remettent en question la pertinence de ce compteur, est-ce qu'on va le poursuivre ou pas ?

**Mme LEMMET** : C'est un débat un peu technique, il y a deux sujets : le sujet de son utilité, je dois dire que les instances du SIPPAREC, enfin le comité syndical majoritairement se pose la question : il y a eu deux voyages d'études dernièrement, nous ne sommes plus sur l'exercice 2011 mais sur l'exercice 2012, et des rencontres avec ce que l'on appelle des ERD, ce que l'on appelait dans le temps des régies, des gens qui ne sont pas à EDF, et certains délégués changent d'avis un peu puisque le compteur Linki permet à l'utilisateur d'avoir sa consommation en cours de charge, toutes les 10 minutes on a un relevé, donc on sait quand on a dépensé plus d'électricité, et c'est plus facile d'y remédier ; si l'on sait par exemple que c'est à 12h30 et qu'on a mis sa friteuse, on sait que sa friteuse consomme beaucoup, c'est normal.

Le deuxième avantage c'est pour ERDF lui-même, le distributeur, qui bien sûr n'a plus de charge de relevés, mais chose beaucoup plus importante, c'est relié au nombre de litiges ou à la durée des coupures, on peut relever les incidents en télé-événement, et donc on peut y remédier immédiatement.

Mais la position du comité syndical sur Linki n'est à mon avis pas complètement arrêtée, en tous cas en tant que déléguée de la ville d'Antony, je ferai valoir l'intérêt du compteur Linki.

**M. le Maire** : La hausse du tarif a bien eu lieu en 2011. En 2012 le SIPPAREC a passé un marché, a mis en concurrence EDF, et a acheté le courant moins cher, 5% en moins je crois. Et c'est figé sur deux ans. Les hausses futures de EDF, on ne les aura pas pendant deux ans, ce qui peut faire à la fin 10%.

**Mme LEMMET** : Ce que l'on peut dire aussi, mais ce n'est pas pour 2011, c'est que sur les hausses de tarifs le SIPPAREC a fait un recours au Conseil d'Etat et a fait annuler conjointement avec UFC Que Choisir les tarifs d'électricité entre août 2009 et août 2010, tous les tarifs d'électricité réglementés, le bleu, le vert et le jaune.

Et deuxièmement le SIPPAREC tout seul a fait un autre recours au Conseil d'Etat sur le TURP, c'est la partie du tarif qui sert à financer ERDF, la distribution, et donc le TURP est annulé depuis 2009 jusqu'à maintenant ; cela veut dire que nos instances sont en train de recalculer tous les tarifs d'électricité.

**M. RUFAT** : Une dernière question sur le développement des énergies renouvelables : le SIPPAREC se positionne sur ce créneau là et j'aimerais savoir si Antony va adhérer à cette compétence.

**Mme LEMMET** : Non, nous ne sommes pas adhérents de la compétence énergies renouvelables au SIPPAREC.

**M. le Maire** : Quel est l'intérêt d'adhérer à cette compétence ?

**Mme LEMMET** : C'est de pouvoir bénéficier de tarifs pour assistance à maîtrise d'ouvrage ou pour le calcul d'évaluation des bâtiments et des choses comme ça. Ce que nous faisons avec le SIGEIF, donc nous n'y sommes pas. Le deuxième intérêt serait si nous avions des projets importants de géothermie ou de photovoltaïque ; quand on parle de géothermie au SIPPAREC, ce n'est pas une chaudière, c'est un forage pour plusieurs milliers de logements alimentés ; à Antony, nous ne sommes pas dans une zone favorable à cela.

**M. FEUILLADE** : Ils y sont à Fresnes.

**Mme LEMMET** : A Fresnes, mais pas ici.

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**- 33 - Communication du rapport d'activité du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité sur l'IDF (SIGEIF)- Année 2011.**

(Rapporteur : Mme Lemmet)

(Lecture du rapport de présentation)

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

### **Questions diverses**

**Mme CHARRIER** : Monsieur le Maire, ma question porte sur les emplois d'avenir, projet du gouvernement qui vise à lutter contre le chômage des jeunes non qualifiés, projet dont même votre ami M. Xavier Bertrand a dit tout l'intérêt lors du vote du 30 octobre à l'Assemblée Nationale.

Subventionnés par l'Etat à hauteur de 75% du SMIC, il permet l'accès au travail et à la formation de jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés. Un certain nombre de maires dans les Hauts de Seine et

ailleurs ont décidé de profiter de ce dispositif pour créer dans leur commune des emplois d'avenir. Est-ce que c'est le cas à Antony ? Comptez-vous en 2013 utiliser cette possibilité pour que des jeunes non qualifiés sortent du chômage et accèdent à un premier emploi ? Si oui, combien comptez-vous en créer et sur quels postes ?

**M. le Maire** : Nous avons déjà créé 39 postes de CUI, des emplois aidés, que le gouvernement a relancés début 2012. Nous sommes partis pour en recruter une bonne dizaine encore avec les projets en cours.

S'agissant des emplois d'avenir, la question ne s'est pas encore posée mais si des jeunes correspondent aux profils qu'il faut pour des emplois d'avenir et sont capables de rendre un service utile à la ville, je n'ai pas d'opposition à ce que l'on en crée. Mais cela ne s'est pas encore produit, on n'a pas eu l'opportunité de créer un emploi d'avenir mais ce n'est pas exclu.

**M. MEUNIER** : Monsieur le Maire, vous n'êtes certainement pas sans connaître les difficultés rencontrées par une des locataires du 20 rue Joseph Delon dont l'appartement est situé au dernier étage, juste au dessous de l'implantation de l'antenne relais, et qui est victime d'une hypersensibilité aux ondes électromagnétiques, certificat médical à l'appui, à tel point que cette locataire...

**M. le Maire** : Je vous réponds tout de suite, vous pouvez vous arrêter : on connaît bien le cas de cette dame, elle refuse toutes les propositions jusqu'à présent !

**M. MEUNIER** : Je vais quand même préciser un certain nombre de choses...

**M. le Maire** : On connaît parfaitement le cas.

**M. MEUNIER** : Mais je peux quand même finir : une première proposition de relogement consistait en un appartement au 6 rue Joseph Delon, à quelques mètres de son actuel logement et donc pas loin de

l'antenne ; proposition qu'elle n'a pu que légitimement refuser ; et une deuxième proposition consistait en un appartement situé dans la résidence Anatole France, proposition qui aurait pu lui convenir ; il se trouve que j'ai visité ce logement avec elle, et quelle ne fut pas ma surprise quant à son état ! Une cuisine repeinte aux trois quarts d'une seule couche de peinture, le plafond de différentes pièces s'écaillait, le papier peint de certains murs était à moitié arraché, une salle de bains où la seule possibilité de ventilation était d'ouvrir la fenêtre, etc !

Surprise d'autant plus que la gardienne a assuré lors de la visite que l'appartement était livré en l'état, qu'aucuns autres travaux à part ceux déjà réalisés de remise aux normes de l'installation électrique ne seraient réalisés par Antony Habitat.

Vous comprendrez donc que cette locataire n'a pu que refuser un tel logement dans un premier temps. Il est vrai que le lendemain, le service logement de la ville lui a assuré par téléphone que des travaux supplémentaires de remise en état de cet appartement seraient réalisés. A ce propos je ne savais pas que le service Logement de la ville était en capacité de prendre des engagements au nom d'Antony Habitat. Quoi qu'il en soit, cette locataire attend toujours de la part d'Antony Habitat ou du service Logement de la ville une confirmation officielle par écrit que des travaux supplémentaires de remise en état seront réalisés. J'ajoute qu'elle a écrit à plusieurs reprises au président d'Antony Habitat sans jamais obtenir de réponse de sa part. Monsieur le Maire qu'attendez-vous pour trouver une solution pérenne et définitive de relogement pour cette locataire ? Les premiers logements sociaux du Parc de Tourvoie viennent d'être mis en location, une solution qui satisferait pleinement cette locataire.

**M. le Maire** : Elle refuse systématiquement toutes les propositions, y compris quand on lui promet de remettre en état l'appartement !

**M. MEUNIER** : Faites-lui une proposition officielle de remise en état de la part d'Antony Habitat.

**M. le Maire** : On va le faire, vous croyez qu'elle acceptera ?

**M. MEUNIER** : Faites une proposition officielle, qu'il y ait un engagement écrit, avec une description précise des travaux qui seront réalisés dans l'appartement.

**M. le Maire** : Oui, on va lui écrire.

**M. MEUNIER** : Je souhaite que la réponse écrite soit passée par Monsieur Martin, Vice-Président, et par M. Legrand, Président de l'Office Habitat, officiellement.

**M. le Maire** : Très bien.

(La séance est levée à 22h40.)